

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2012

Président : M. Damien BONFANTI
 Vice-président : M. Roger GOLAY
 Secrétaire : Mme Louise REY
 Membres : Mme Luisa PENTZKE, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Michel DEDERDING, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Alain MATHIEU, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Cedric ANNEN, M. Thierry FRANCIOLI, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Philippe MARTIGNANO, M. Cyril MIZRAHI, M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
 M. François BAERTSCHI,
 M. François LANCE, Conseillers administratifs
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
 Séance du 16 avril 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
 - a) Crédits supplémentaires 2011 p. 356 Arrêté
 - b) Examen des comptes 2011 p. 356 Arrêté
 - c) Divers
- 7) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 2 mai
 2012 - Rapporteur : M. Jean FONTAINE
 - a) Acquisition par la Ville de Lancy de la part de co-propriété de la
 famille ROBERT, sur la parcelle no 2812, sise à l'avenue du
 Cimetière 28bis (Fr. 735'000.--) p. 358 Arrêté
 - b) Plan directeur de quartier des Semailles p. 359 Résolution
 - c) Divers

Séance ordinaire du 24 mai 2012

- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 mai 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Ecole du Bachet-de-Pesay - Réfection de l'ancien préau secondaire - Crédit de construction (Fr. 360'000.--) **p. 365 Arrêté**
 - b) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 mai 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 14 mai 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
- a) Assainissement et aménagement de l'esplanade des Palettes - Crédit d'investissement (Fr. 480'000.--) **p. 367 Arrêté**
 - b) Assainissement La Chapelle-Les Sciens - Chemin de Compostelle - Crédit d'investissement (Fr. 460'000.--) **p. 369 Arrêté**
- 10) **Commission de la sécurité - Séance du 7 mai 2012 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Future zone bleue macarons du Petit-Lancy (résolution MCG du 26.01.2012) **p. 370 Vote**
 - b) Police municipale : statistiques et point de la situation sur le dispositif cantonal de logements de requérants d'asile d'Anneville **p. 375 Information**
 - c) Divers
- 11) **Commission de l'environnement et du développement durable - Séance du 10 mai 2012 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Remplacement d'une balayeuse - Crédit d'investissement (Fr. 221'000.--) **p. 377 Arrêté**
 - b) Information sur la petite faune et les mesures de protection y afférentes **p. 380 Information**
 - c) Divers
- 12) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 14 mai 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ**
- a) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées **p. 381 Vote**
 - b) Examen des comptes de l'Association des EMS de Lancy **p. 381 Vote**
 - c) Fondation communale immobilière de Lancy - Acquisition d'un local en sous-sol de l'immeuble de l'Etoile-Palettes **p. 382 Vote**
 - d) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales- Séance du 18 avril 2012 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Présentation de M. Eric TONDELIER, chef de projet pour le contrat de quartier **p. 383 Information**
 - b) Présentation de l'association Trajets - Audition de M. Michel PLUSS, directeur général **p. 384 Information**
 - c) Divers
- 14) **Commission des sports - Séance du 19 avril 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Présentation de la Commission sportive de l'Association des communes genevoises (ACG) **p. 385 Information**
 - b) Présentation des Jeux de Genève **p. 386 Information**

Séance ordinaire du 24 mai 2012

- c) Divers
- 15) Commission de la culture - Séance du 30 avril 2012 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Examen des subventions en lien avec la culture versées en 2011 **p. 387** **Information**
- b) Présentation de l'exposition « parcours de sculptures »
organisée par la Ferme de la Chapelle **p. 388** **Information**
- c) Présentation du programme de Mai au parc 2012 **p. 388** **Information**
- d) Divers
- 16) Commission des affaires sociales- Séance du 9 mai 2012 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Examen des subventions versées en 2011 en lien avec les affaires
sociales **p. 389** **Information**
- b) Divers
- 17) Election du Bureau du Conseil municipal** **p. 389**
- 18) Propositions individuelles et questions** **p. 390**
- 19) Message du Président sortant** **p. 391**
- 20) Questions du public**

M. BONFANTI : Bonsoir à tous. Je salue la présence de notre Maire, M. RENEVEY, de nos Conseillers administratifs, MM. BAERTSCHI et LANCE, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, des chefs de service, des représentants des médias et du public présents ce soir.

Je tiens également à signaler la présence exceptionnelle du Président du Grand Conseil, M. Pierre LOSIO, ainsi que de M. Laurent KOELLIKER, directeur du secrétariat général du Grand Conseil et son collaborateur M. Roland GERBER.

J'excuse l'absence de MM. Cedric ANNEN, Thierry FRANCIOLI, Christian HAAS, Philippe MARTIGNANO, Cyril MIZRAHI, André PYTHON et de Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN.

Quant au vice-Président, M. Roger GOLAY, il aura un peu de retard.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2012

Le procès-verbal est accepté.

Séance ordinaire du 24 mai 2012**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. BONFANTI : nous devons vous faire part de la démission de ce Conseil de Mme Martine CASUTT. Mme REY va nous lire le courrier que nous avons reçu.

Mme REY :

« Monsieur le Président,

Après 11 ans passés dans cet hémicycle, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de Conseillère municipale pour la fin du mois de juin 2012.

Je vous quitterai donc à la fin de la séance de juin pour permettre à la personne qui me succédera de prêter serment à la fin de celle-ci.

Je vous remercie de prendre note de cette décision et vous présente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Martine CASUTT »

M. BONFANTI : la deuxième communication concerne l'IPAD que vous avez tous reçu. Si vous avez encore des questions ou des difficultés, n'hésitez pas à contacter M. Xavier COSANDEY, par e-mail, qui se fera un plaisir de vous répondre.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : pour répondre aux questions de la séance précédente, concernant la pose éventuelle d'un miroir à la sortie du parking des Courtillets, la Direction générale de la mobilité (DGM) se rendra sur place afin d'évaluer la situation.

S'agissant des panneaux provisoires posés au chemin des Verjus, ils ont été supprimés.

Concernant la place des Ormeaux et plus particulièrement le passage-piétons devant l'arrêt de bus K et L, il a été supprimé.

Je vous donne encore la composition du Conseil administratif dès le 1^{er} juin. Vous aurez dans cette nouvelle composition M. François BAERTSCHI, Maire, M. François LANCE, Membre du Conseil et votre serviteur, vice-Président.

M. LANCE : j'aimerais remercier M. KAUFFMANN d'avoir posé une question concernant le panneau d'affichage officiel situé sur la route de Chancy. Il a été effectivement constaté un dysfonctionnement concernant l'affichage de ce panneau, ce qui a été immédiatement rétabli.

J'aimerais également vous rappeler la traditionnelle journée des entreprises lancéennes qui se déroulera le vendredi 8 juin dans les locaux de la Fondation Pro et qui aura pour thème cette année « l'énergie, valeur de l'entreprise ». Je pense que vous avez tous reçu une invitation.

Séance ordinaire du 24 mai 2012**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 16 avril 2012 – Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ**

a) Crédits supplémentaires 2011
=====

Mme GOMEZ présente le sujet : compte tenu des nombreux points à l'ordre du jour de notre séance, je me permettrai d'être brève concernant mon rapport.

Lors de sa séance du 16 avril, la Commission des finances a reçu M. OGAY de la fiduciaire BDO, organe de contrôle de notre ville dont vous trouverez les conclusions dans le rapport aux comptes.

En substance, celui-ci atteste de la bonne tenue des comptes et de leur conformité aux différentes dispositions légales et qui présentent un excédent de revenu de Fr. 5'744'091.--. Par ailleurs, la fiduciaire BDO atteste également de la conformité des comptes et de la comptabilité de l'ORPC Lancy-Cressy.

La Commission a examiné les crédits supplémentaires 2011 qui s'élèvent à 8,74 millions. Elle a examiné les différentes natures de ces dépenses supplémentaires non prévues au budget. Les commissaires ont posé différentes questions auxquelles l'administration et le Conseil administratif ont répondu de manière claire. En conséquence, l'arrêté qui vous est proposé ce soir au vote a été approuvé à l'unanimité des groupes.

M. PERRIN : pour les Verts, nous relevons que le montant de la dépense représente quand même 9% du compte de fonctionnement et nous voterons l'arrêté sur les crédits.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

b) Examen des comptes 2011
=====

Mme GOMEZ présente le sujet : la commission a passé en revue le rapport financier de la Commune. Après avoir obtenu les réponses à ses questions, celle-ci a approuvé l'arrêté, qui vous est soumis ce soir, à l'unanimité.

M. PERRIN : l'exercice des comptes présente un excédent de revenu qui permet de réduire la dette à moyen et à long termes, ladite dette passant sous la barre symbolique des 100 millions.

Nous serons attentifs au fait d'intégrer une gestion durable des deniers communaux pour les prochains exercices financiers, selon l'initiative populaire fédérale qui a été déposée et qui sera prochainement soumise au peuple visant à avoir une gestion efficiente des ressources, une économie verte pour qu'une planète nous suffise et pas qu'on en ait besoin de deux.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Les comptes répondant aux exigences légales en la matière, nous voterons l'arrêté.

M. VINCENT : le PLR acceptera cet arrêté, mais je voulais faire une petite piqûre de rappel sur 2009. Souvenez-vous en 2009, beaucoup d'énergie a été mise dans cette salle par le PDC, le parti socialiste et par les Verts contre une baisse du centime additionnel, énergie qui a été renouvelée lorsque les référendaires, soit le PLR, le MCG et l'UDC, récoltaient des voix. Plus encore d'énergie sur le vote pour crier au cataclysme social, culturel, infrastructurel, conjoncturel, etc. Les résultats sont quand même là : en 2009 16 millions de bénéfice, en 2010 près de 15 millions, en 2011 près de 6 millions. Ce centime additionnel, c'était sur ces trois années, 4 millions et demi que les citoyens lancéens auraient pu mettre dans l'économie genevoise, ils ne l'ont pas fait. Certes, vous me direz que la crise arrive, on le disait en 2009, on le disait en 2010, on le disait en 2011, on le dira encore en 2012. Un jour vous aurez raison, ce sera peut-être en 2013, en 2020 ou en 2036.

Vous me direz aussi que chaque année ce bénéfice diminue. C'est vrai, cela se voit en 2009, 2010 et 2011, mais malgré les Fr. 5'745'000.-- de boni sur 2011, on a quand même pu rembourser 8 millions de dette, ce qui veut dire que les finances de la commune sont relativement saines et on aurait pu en faire bénéficier les citoyens lancéens. Cela n'a pas été le cas suite à la frayeur que vous leur avez donnée. Je suis démocratique, je l'accepte. Mais nous ferons attention à l'avenir que les dépenses de la commune restent contrôlées puisque quelque part ces bonis font que, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas tellement fait d'effort pour restreindre les dépenses de la commune.

Mme REY : le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance, avec satisfaction, des comptes de l'exercice 2011 qui dégagent une fois de plus un résultat positif s'élevant à 5,74 millions, par rapport à un bénéfice budgétisé de Fr. 136'887.--.

Il va s'en dire que notre groupe approuvera ces comptes sans réserve.

Nous sommes conscients que l'excellent résultat provient pour une bonne part de la gestion équilibrée et prudente qui a prévalu, mais aussi grâce aux estimations de la fiscalité des personnes physiques qui se sont révélées supérieures aux éléments budgétés.

La dette communale est passée de 103 millions au 31 décembre 2010 à 95 millions au 31 décembre 2011, c'est-à-dire une diminution de 8 millions, la Ville de Lancy n'ayant pas contracté de nouveaux emprunts durant cette même année.

Pour mémoire, notre Conseil municipal a voté 30 crédits en 2011, à charge du compte des investissements pour un montant total de 81,04 millions au patrimoine administratif, dont les crédits les plus importants sont la construction de l'école du Sapay en partenariat avec Plan-les-Ouates et la rénovation de l'école des Palettes.

Il nous faudra faire face dans le futur à une conjoncture incertaine, le cas de Merck Serono en Ville de Genève nous le démontre. La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et elle poursuivra les objectifs qu'elle s'est fixée, à savoir :

- Mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- Poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;
- Investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre à des besoins exprimés ;
- Satisfaire de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Un grand merci à Mme Catherine ANDREY, cheffe du service financier, et à ses collaborateurs, pour la lisibilité des documents et la patience dont ils font preuve pour nous fournir toutes les explications nécessaires à notre compréhension.

Notre immense reconnaissance va à notre Ministre des finances bien aimé, M. François LANCE, pour sa générosité et sa bonne gestion des deniers publics pour que l'on continue à *bien vivre à Lancy*.

Mme CASUTT : j'aimerais faire une petite remarque à nos amis du PLR qui demandent toujours qu'on baisse la dette, c'est quand même grâce à cette non baisse du centime additionnel qu'on a pu le faire.

Mme GOMEZ : le parti socialiste approuvera ces comptes ce soir. Il se réjouit de la bonne santé financière de la commune, mais regarde aussi vers l'avenir. Les prédictions financières pour les prochaines années, ou en tout cas la prochaine année, ne sont pas forcément brillantes. Le fait d'avoir maintenu le centime additionnel ces dernières années ou de n'avoir pas accordé une baisse trop substantielle sur le centime additionnel permettra effectivement à la commune de faire face à ses besoins, notamment au niveau du développement de la commune qui est prévu ces prochaines années.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

M. LANCE : c'est en tant que Ministre des finances bien-aimé que j'aimerais, au nom du Conseil administratif, vous remercier pour ce vote unanime et de la confiance que vous témoignez envers les autorités exécutives. J'aimerais aussi remercier une nouvelle fois l'administration et en particulier le service financier pour son excellent travail.

c) Divers

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : il n'y a pas de divers, mais à une question, Mme ANDREY a précisé que la Ville de Lancy ne reçoit aucune statistique sur les personnes morales de la part de l'administration fiscale. En ce qui concerne la taxe professionnelle, il est par contre prévu de faire une petite analyse par groupe professionnel.

**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 mai 2012 –
Rapporteur : M. Jean FONTAINE****a) Acquisition par la Ville de Lancy de la part de co-propriété de la famille ROBERT, sur la
parcelle no 2812, sise à l'avenue du Cimetière 28bis (Fr. 735'000.--)**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : suite à la décision de la commission d'acheter la première partie de la propriété lors du précédent Conseil municipal, la famille ROBERT, propriétaire de la seconde partie, est d'accord de vendre.

Le prix qui était de Fr. 600'000.-- a été négocié à Fr. 700'000.-- afin qu'ils retrouvent une nouvelle maison.

Le Conseil administratif pense que c'est une opportunité à saisir.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

A noter que contrairement à la famille BERTSCHY, la famille ROBERT ne souhaite pas de bail et ils pourraient partir tout de suite.

Un commissaire s'étonne de la façon dont le calcul de vétusté a été effectué, un autre lui explique qu'il existe une table de calcul mais qu'il s'agit surtout d'une question d'expérience et d'appréciation de l'expert mandaté.

La commission se prononce à l'unanimité pour le montant de Fr. 700'000.--.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

b) Plan directeur de quartier des Semailles

=====

M. FONTAINE présente le sujet : le plan directeur de quartier (PDQ) est passé à l'enquête publique et il a fait l'objet d'un certain nombre de remarques.

Les réponses du département vont être coordonnées avec le plan localisé de quartier (PLQ) qui a également été mis à l'enquête publique.

Beaucoup de remarques ont été faites mais ne sont pas du ressort du PDQ, qui est un plan des espaces publics.

Il est précisé par M. ZANGHI, mandataire de la commune, que le quartier voisin des Cherpines à l'époque n'avait pas encore été déclassé et qu'en termes de mobilité, les habitants auront certainement envie de passer par là.

Mais cela n'a pas été pris en considération, tout comme la question du tram.

Cette résolution devrait partir à la fin du mois de mai au Conseil d'Etat et les plans localisés de quartier seront traités par la suite.

Il est aussi à noter que cette partie de la commune est en zone de développement depuis 1958.

Le premier projet du plan directeur de quartier date à peu près de huit ans, il s'agit d'une troisième zone de développement.

En première partie de discussion, le responsable des travaux informe qu'il a assisté à une séance de coordination avec les services de l'Etat pour une future boucle plus large pour le tram, permettant des croisements des lignes 12 et 15, avec des quais, mais qu'en attendant, l'Etat a retiré ce périmètre du PDQ.

Il est précisé que les droits à bâtir sur cette zone du tram pourraient théoriquement être reportés sur les autres bâtiments qui pourront être plus hauts pour garantir le coefficient de 1.3%, mais que ce sont les PLQ qui devront traiter ce sujet et non le plan directeur.

Le mandataire nous confirme effectivement qu'il ne faut pas se tromper : on parle bien du PDQ et qu'il n'y avait pas de bâtiment projeté.

La liberté étant laissée aux futurs architectes de proposer des constructions dans les PLQ.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Il s'en suit un long débat sur l'homogénéité du quartier.

De nombreuses idées sont soumises par les commissaires et il en ressort les principaux points suivants :

En points positifs :

- Les habitants qui veulent construire pourraient s'associer et créer des coopératives avec l'aide de la commune qui est tout à fait prête à les accompagner.
- Un médiateur pourrait aussi être utilisé.
- Un syndicat d'amélioration foncière comme cela se pratique dans le canton de Vaud pourrait voir le jour.
- Un bureau de direction de chantier pourrait aussi être installé sur le site pour inviter les gens à s'investir.

En points négatifs :

- Il est à souligner que si un propriétaire ne veut pas vendre son terrain, tout le système est bloqué.
- Par ailleurs, même en faisant de la PPE, on entre dans le cadre de la loi sur les HLM.
- La famille qui serait propriétaire du terrain se retrouverait avec un appartement qui a exactement les mêmes caractéristiques que ceux du HLM et il n'est pas possible d'y déroger.
- Un référendum pourrait aussi être lancé pour chaque PLQ déposé.

Après une heure et demie de débat, la commission approuve la résolution à l'unanimité.

Mme RICHERT : nous savons que Lancy est au cœur de projets visant à l'intégrer dans la couronne suburbaine de l'agglomération genevoise et de l'agglomération du « Grand Genève ».

Le quartier Semailles-Palettes-Curé-Baud, déclassé en 3^e zone de développement depuis 1958, se révèle un enjeu prioritaire au niveau cantonal. Les autorités lancéennes veulent assurer une évolution cohérente à son urbanisation.

Pour ce faire, le Plan directeur de quartier est un instrument mis à la disposition des communes qui fixe des principes, donne une image directrice, une vision d'ensemble. Les aspects qui structurent le PDQ concernant Semailles-Palettes-Curé-Baud portent :

- sur l'aménagement « vert » des espaces publics,
- sur une mise en place des transports doux,
- sur la localisation des activités commerciales et de service, prévues à proximité des axes Communes-Réunies, chemin des Palettes et des Rambossons, arrêts de tram au bas des immeubles ou dans des bâtiments de gabarit R+1.

Ces trois points, porteurs de qualité de vie pour le futur quartier, ont amené la commission à approuver cette résolution et le groupe des Verts s'y rallie.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Actuellement quelques propriétaires dans ce secteur semblent prêts à vendre, des contacts auraient été pris avec des promoteurs. Il est temps de mettre un cadre officiel aux futurs projets de constructions, de donner des recommandations que le département et la Ville de Lancy s'efforceront de faire respecter.

D'autres propriétaires ne souhaitent pas vendre, mais aimeraient pouvoir dialoguer, peut-être pouvoir choisir paisiblement les ouvertures qui s'offrent à eux, en toute connaissance de cause.

Pour ces habitants, le groupe des Verts demande qu'une concertation officielle soit mise en place de manière à informer, débattre, dialoguer, faire connaître ses droits, ses limites, comment s'impliquer éventuellement dans les futurs projets.

Il n'y a rien de plus détestable que d'avoir le sentiment d'être dépossédé de la maîtrise de son avenir.

M. VINCENT : j'ai eu quelques contacts avec des personnes qui habitent ce quartier et qui étaient en souci de ne pas avoir été écoutées jusqu'à présent. J'aimerais savoir si un dialogue a eu lieu et m'assurer qu'il y en ait un à l'avenir, pour leur assurer qu'elles auront leur mot à dire sur les possibilités d'orienter le devenir du quartier.

Mme CASUTT : pour ce sujet, étant donné que je suis en plein centre de ce PDQ et donc que j'ai des intérêts dans ce quartier, je m'abstiendrai lors du vote.

M. CALABRESE : pour répondre à mon pré-opinant de savoir si les personnes de cette association avaient été entendues à la commission, dès l'instant où j'ai été président de cette commission, elles m'ont interpellées pour les recevoir, ce qui a été fait, elles ont été entendues. Malheureusement, un mois plus tard, les PLQ étaient exposés pour l'enquête publique.

M. DEDERDING : comme Mme CASUTT, j'ai des intérêts particuliers dans ce lieu, donc je m'abstiendrai lors du vote.

M. FAVRE : au même titre que les Verts, nous allons accepter cette résolution, à part Mme CASUTT. J'aimerais faire un historique de la situation car les choses ont été dites, mais pas assez clairement.

En 2001, l'Association lancéenne d'urbanisme avait lancé une initiative pour replacer tout ce périmètre en zone villas. Cette initiative à très peu de voix a gagné la votation et donc ce quartier pouvait potentiellement être classé en zone villas. Le Conseil d'Etat de l'époque a refusé cette possibilité de reclassement en zone villas de ce périmètre et a demandé de le maintenir en 3^e zone de développement. C'est-à-dire un développement par le biais de PLQ successifs et déposés au gré des souhaits des propriétaires et de leur velléité de vendre.

Comme nous l'avons constaté, des premières constructions ont eu lieu le long du chemin des Semailles, vers les Mésanges et Curé-Baud et une nouvelle loi est sortie qui permettait au Conseil municipal de demander la mise en place d'un PDQ pour avoir une concordance de développement dans le périmètre. On a donc profité de cette loi.

A la majorité du Conseil municipal en 2004, il a été demandé au Conseil administratif de proposer la mise en place d'un PDQ. Ce premier PDQ a mal fini car il y avait des tours et des différents gabarits, et il a été rejeté, ce PDQ n'a pas eu de suite. On a quand même demandé au Conseil administratif de relancer l'ouvrage sur le métier. Est arrivée en commission et dans

Séance ordinaire du 24 mai 2012

ce Conseil municipal cette image directrice qui ne contenait pas d'images d'immeubles, mais uniquement des pénétrantes et des zones entre lesquelles les immeubles devaient s'insérer. Ce plan a été salué à une très large majorité de ce Conseil municipal, aussi bien en commission qu'en plénière, et ensuite il est parti au département, cela a un petit peu cafouillé.

Ensuite, est venue la discussion sur les densités. Le Conseil administratif s'est fait fort vis-à-vis des habitants du quartier de faire avaliser cette densité à 1,3 à condition que la loi sur les dérogations pour ajouter un niveau ne soit pas prise en compte et que soit pris en compte également le 10% pour le secteur Minergie. Cette densité a été réalisée par le Conseil municipal et le PDQ ensuite a suivi son cheminement.

Maintenant il se trouve devant nous, je comprends que certains habitants puissent se poser des questions. Ce que je ne comprendrais pas, c'est que certains Conseillers municipaux remettent en cause tout ce qui a été fait successivement durant des années.

Vont suivre les PLQ et là vous aurez largement le temps de vous exprimer, de discuter avec les gens, recevoir éventuellement les gens concernés en commission. Je pense qu'il faut donner un signal. Je trouverais inadmissible que l'on refuse le développement d'un quartier où on a dépensé des millions pour construire un tram, où tout est à proximité, et là on repart à zéro, à ce moment-là on reclasse tout en zone villas, on arrête et on en reste là.

A un moment donné, il faut faire des choix dans la vie. J'entends certain candidat qui se vante en disant qu'ils vont faire mieux que M. MULLER, on va montrer qu'on est capable de construire. J'aimerais bien que les groupes suivent et qui soutiennent ce candidat confirment ce choix.

Une dernière remarque, j'ai été mis en cause par l'entremise d'e-mail, j'ai toujours été poli et respectueux des gens, mais être mis en cause par des e-mails qui circulent parmi tout le Conseil municipal, j'ai trouvé cela très désagréable. J'ai été accusé de ne pas donner suite à des demandes d'auditions. Je voulais faire part de mon heurt à propos de ce mode de faire.

M. FLURY : nous sommes, le Mouvement citoyens genevois, très surpris, voire dépités de constater de quelle manière sont traitées les personnes qui se sont donné la peine de répondre à la mise à l'enquête publique. Malgré la pertinence de leurs questions, les associations Les Passereaux et Vivre à Lancy sont ignorées par les autorités, notamment par le DCTI. Aucune réponse ni même d'accusé de réception n'ont été adressés en réponse à leur courrier. Le dossier semble avancer sans que ces associations n'aient été consultées ou associées, un peu comme si elles n'existaient pas.

En l'état, le MCG demande le renvoi de cette résolution en commission en attendant que les associations aient été entendues par les autorités et qu'elles aient obtenu des réponses satisfaisantes à leurs interrogations.

Dans le cas contraire, nous nous abstiendrons.

Mme FLOREY BARDET : je rejoins le MCG, pas parce que c'est le MCG, loin de là. Effectivement, j'ai aussi été approchée par l'association, par différentes personnes habitant le quartier. Le Conseil administratif leur a demandé d'écrire au DCTI. Actuellement, ils sont toujours dans l'attente de réponses. Pour ma part, je trouve que cette résolution tombe... C'est vrai que par rapport au suivi, il y a beaucoup de choses qui ont été entreprises, mais maintenant je pense que par rapport aux habitants, il est quand même nécessaire de les entendre, malgré qu'on l'ait déjà fait, et attendre la réponse du DCTI. Je ne pense pas que l'on soit à un mois près, même si malgré tout l'on doit quand même aller de l'avant. C'est soit un renvoi en commission, sinon on s'abstiendra.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Mme RICHERT : je ne pense pas qu'il faille retourner en commission. La commission a entendu les associations. Les associations maintenant demandent à être entendues de façon beaucoup plus officielle, pouvoir donner leur avis, l'architecte, la personne du DCTI. Je crois que cela doit être beaucoup plus large maintenant, un rendez-vous officiel, pas seulement la commission.

Nous sommes pour accepter cette résolution avec les moyens à donner aux habitants, aux Lancéens, de voir plus loin, de voir comment ils peuvent s'investir, parce qu'ils ont dit vouloir s'investir quand on les a reçus en commission. Donc comment, sous quelle forme, quelles sont leurs possibilités, leurs droits, c'est cela qu'ils demandent. Je ne crois pas qu'un renvoi en commission arrangera les choses.

M. PROGIN : notre groupe, à l'instar des Verts, n'est pas favorable à un renvoi en commission, d'autant plus que la majeure partie des remarques formulées par ladite association concerne les PLQ et on a encore le temps de les entendre à ce propos.

M. CALABRESE : nous suivons le groupe PDC car nous aussi nous pensons que de renvoyer encore en commission ce PDQ qui a déjà été largement débattu - nous avons reçu l'association, nous l'avons entendue. Comme l'a dit Mme RICHERT, si ce devait être un renvoi, ce serait pour avoir une discussion beaucoup plus large, avec les Conseillers administratifs, le DCTI.

Je suis assez surpris de certains groupes qui tournent leur veste car au niveau de la commission, c'était unanimement voté comme l'a dit le rapporteur, ils étaient pour. Il suffit de quelques lettres que je comprends tout à fait pour que tout à coup il soit urgent d'attendre et de ne plus tenir ses positions.

Donc, je suis aussi d'accord avec le fait que s'il faut renvoyer en commission, ce sera pour avoir une discussion à un autre niveau. Les remarques qui ont été envoyées aux Conseillers municipaux concernent beaucoup plus les PLQ, lesquels déterminent des bâtiments, des implantations, des gabarits, ce qui n'est pas le cas du PDQ. S'il devait y avoir un renvoi, au niveau de notre groupe, ce serait plutôt pour une discussion beaucoup plus large. Sinon, notre groupe soutiendra ce PDQ.

Mme ESTOPPEY : le PLR acceptera cette résolution. On est d'accord avec les Socialistes, les PDC, pour les Verts c'est un peu différent, il faudrait quand même que ces gens soient entendus, mais c'est sûr qu'on parle bien d'un PDQ et non pas d'un PLQ. Donc, on votera ce PDQ.

Mme FLOREY BARDET : pour répondre à mon collègue, nous ne retournons pas notre veste mais nous pensons qu'il est nécessaire et important de tenir compte des nouvelles informations qui arrivent avant de prendre une décision. C'est pour cela qu'il y a un changement de notre groupe demandant soit le renvoi en commission, soit l'abstention.

M. BAERTSCHI : pour l'historique, vous vous rappelez que nous avons reçu ici M. MULLER il y a quelques mois, tout le monde n'était pas là, donc je tiens à le rappeler. Une discussion difficile a eu lieu parce que l'ancien chef du département n'avait aucune envie d'avoir un plan directeur de quartier. Pour lui, cela ne servait à rien, il suffisait d'avoir un schéma directeur qui n'ait pas été avalisé par votre Conseil et aussi par l'enquête publique.

Nous sommes arrivés à, d'une part, que soit gardé le plan directeur de quartier, c'est celui-ci, il n'a pas changé, un plan des espaces publics je le rappelle, qu'il soit dissocié des plans localisés de quartier et, enfin, - ce sera la discussion qu'on aura prochainement - sur la densité. Vous vous rappelez que nous avons obtenu de haute lutte que le 1,3 soit autorisé ; en fait chaque PLQ aura 1,18, mais pourra monter à 1,3 respectant les critères Minergie qui sont obligatoires.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Je tiens à rappeler la dissociation des deux enquêtes, parce qu'un renvoi en commission, pour les raisons qui ont été dites, je ne vois pas ce que l'on peut dire de plus que ce qui a déjà été dit. En plus, cela mêlerait les deux choses et nous avons toujours voulu bien séparer les deux choses. Il y a ce que la Commune a envie d'avoir pour les espaces publics, c'est la Commune qui s'occupera des espaces publics et qui va les entretenir, c'est donc normal que le Conseil municipal prenne cette décision.

Je rappelle que quand cette résolution passera, elle sera ensuite transmise au Conseil d'Etat qui, lui aussi, du moins nous l'espérons, l'approuvera, ce qui fait que la Commune et l'Etat seront liés l'un par rapport à l'autre. Mais absolument pas les propriétaires, absolument pas ceux qui s'estiment lésés là-dessus.

Ne nous trompons pas de combat, si j'ose dire ! Ce soir, nous votons un plan directeur de quartier qui s'occupe de ce qu'il y a entre les maisons et dans un mois ou peut-être plus, nous aurons à traiter cinq plans localisés de quartier, là c'est autre chose.

Je profite pour aller dans le sens de cette déception des habitants et là je ne veux pas dire que ce n'est pas de ma faute, mais il faut reconnaître que le département n'est pas allé très vite dans le traitement des lettres des habitants. Nous ne les avons reçues que deux mois après leur réception. Là, je tiens à dire que nous avons fait, que vous avez fait, Mesdames et Messieurs, votre travail. Vous avez reçu l'ensemble des lettres et en fonction de ce que vous avez lu, vous avez décidé de préavis en commission. Donc le travail a été fait au niveau de la Commune, je ne peux que regretter que cela ait trop traîné.

Comme l'a dit le rapporteur, le département voulait répondre en même temps pour les PLQ et le PDQ, ce que l'on peut comprendre, mais ce qui peut aussi frustrer certaines personnes. Je ne représente pas le département, je n'ai pas à m'excuser en son nom mais je reconnais qu'il aurait pu réagir un peu plus. Je ferai dès demain en sorte qu'une réponse soit donnée le plus rapidement possible, c'est ce à quoi je peux m'engager, mais je ne peux pas en dire plus.

Mme CASUTT : j'aimerais confirmer qu'effectivement le département n'a pas envoyé de réponse parce que j'ai, moi-même, envoyé une lettre qui n'a même pas été transmise à la Commune. C'était surtout sur les PLQ, mais avec une petite remarque pour le PDQ. Je n'ai encore rien reçu mais à ma connaissance ils vont remettre l'ouvrage sur le métier car les PLQ tels qu'ils ont été déposés sont illégaux.

Mme RICHERT : je suis aussi concernée, mais sur les espaces publics et la mise en place de transports doux, je ne vois pas pourquoi je ne pourrai pas voter.

M. BONFANTI : une demande de renvoi en commission a été formulée. Nous allons la voter.

La proposition de renvoi en commission de l'aménagement du territoire est refusée par 18 non, 9 oui.

La résolution 7b) est acceptée par 16 oui, 6 non, 5 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 24 mai 2012**c) Divers**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : un commissaire constate qu'une partie du chemin du Gué à proximité du chemin des Pâquerettes est à sens unique. Il lui est confirmé que c'est provisoire et qu'il a bien été prévu dans les deux sens.

Concernant le futur stade de hockey, M. GUERITEY a assisté à la deuxième présentation de l'étude de faisabilité. Deux variantes ont été étudiées, pour 10'000 personnes.

L'architecte mandataire est expert en patinoires.

Le résultat de ce travail s'achèvera au mois de juin.

Le mandat est financé presque exclusivement par l'Etat et le Genève Hockey Club.

M. GUERITEY a demandé que dès qu'une image aboutie sera disponible, elle soit présentée à la commission.

Un commissaire remarque que la commission avait émis l'idée de modifier le nom de l'arrêt de train « Carouge-Bachet » pour l'appeler « Lancy-Bachet ».

La question n'a visiblement pas été entendue. La Ville de Carouge est elle aussi à proximité, ce qui rend le nom actuel légitime.

Le même commissaire propose que le service des travaux et constructions change de nom et s'appelle plutôt « service de l'urbanisme », il est lui est répondu que le titre est propre à chaque commune.

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 mai 2012 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Ecole du Bachet-de-Pesay - Réfection de l'ancien préau secondaire - Crédit de
construction (Fr. 360'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle qu'il y a deux préaux et qu'en sous-sol se trouvent des parkings très dégradés qui desservent les immeubles avoisinants. Les propriétaires ne voulaient pas rénover ces préaux mais la situation s'est débloquée. Le premier a ainsi été rénové et il reste le second. Il ajoute que Lancy négocie avec l'Etat pour que ce dernier rénove en outre la route voisine. Il précise qu'il y a trois variantes.

La première variante consiste à restaurer le préau en installant des paniers de basket et des buts de football.

La seconde variante consiste à installer un Agora espace.

La troisième variante est un peu plus conséquente donc aussi un coût plus élevé.

M. TRUCHET précise que ce parking a trente ans et est largement dégradé. Les propriétaires se sont engagés à réaliser les travaux structurels nécessaires, notamment les étanchéités, ce qui implique de revoir les surfaces.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Après diverses discussions concernant les travaux du préau et les nuisances des Agora espaces ainsi que leurs équipements, la Présidente demande si tous les commissaires sont en faveur de l'Agora espace :

En faveur : 9 voix

À l'unanimité.

Ensuite le vote de la variante 1 :

Non : 1 voix

Abstention : 8 voix

Vote de la variante 2 :

Non : 1 voix

Abstention : 8 voix

Vote de la variante 3 :

Oui : 6 voix

Abstention : 3 voix

La Présidente lit alors l'Arrêté de la variante 3 et passe au vote :

En faveur : 8 voix

Abstention : 1 voix

Mme CASUTT : je suis très contente que l'on fasse enfin des Agora Espaces à Lancy et que cette fois on puisse, je l'espère, faire un vrai Agora Espace et pas des buts de football un peu boiteux et des semi-barrières parce que cela dénigre l'aspect architectural de la salle de gym qui est à côté.

J'espère que ce Conseil va accepter ce projet, ainsi que la troisième variante parce qu'on a la place d'avoir quelque chose de plus grand, le mieux possible, vu la différence de coûts, on sera de toute façon en-dessous du budget initial.

J'espère que ce sera le premier d'une longue série. Maintenant on voit que ces Agora Espaces entrent dans les mœurs. Je crois qu'il y a peu de remarques de gens qui se plaignent à propos du nouvel Agora Espace du Petit-Lancy qui est pourtant beaucoup utilisé.

J'aimerais bien qu'on ne revienne pas toujours sur l'Agora Espace qui avait été installé à Onex il y a 20 ans et qui avait suscité quelques plaintes parce qu'il était en plein milieu de logements, ce qui ne sera pas tout à fait le cas pour celui-ci.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : un commissaire demande si les cases bleues du passage du 1^{er}-Août sont normales. Il lui est répondu qu'il y a en effet une contradiction dont la DGM a été avertie et celle-ci envisage de faire une zone 20 sur ce périmètre.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Il évoque ensuite le giratoire en cacahuète et remarque qu'il serait judicieux de prévoir une pente pour l'écoulement de l'eau sur le trottoir côté parking de l'école. Il signale également que les collégiens traversent au plus simple et passent tout droit sans respecter le passage-piétons qui est décalé. Il pense qu'il serait nécessaire de trouver une solution.

Un commissaire signale ensuite que M. Philippe BERNARD lui a fait parvenir un mail afin de demander des travaux car il a subi un cambriolage.

Le Conseiller administratif délégué signale que le projet de l'école du Sapay a pris du retard et il remarque que M. LONGCHAMP lui a expliqué que des retards avaient été accumulés sur les jardins familiaux. Il précise que ces délais vont entraîner des problèmes et des surcoûts et il ne voit pas pourquoi Lancy devrait payer.

Il signale également que la Cour des comptes va auditer Lancy sur la question de l'octroi des autorisations de construire.

La Présidente remarque que les jeux du petit immeuble à Curé-Baud ne sont toujours pas là. Il lui est répondu que les architectes ont confirmé que ce serait fait.

- 9) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 mai 2012 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 14 mai 2012 – Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ**

-
- a) **Assainissement et aménagement de l'esplanade des Palettes - Crédit d'investissement
(Fr. 480'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : après un vote positif pour non seulement assainir le problème d'eau mais également redonner un peu de vie à cet espace, le service des travaux a repris le dossier et a entamé des discussions avec les lauréats.

Le Conseiller administratif délégué remarque que l'état du terrain s'avère en l'occurrence bien moins bon que prévu. Le coût est dès lors plus important. Des questions techniques nécessitent donc une modification du projet.

M. SIRIE indique que la première étape consistait à se coordonner avec le lauréat du projet Mégaron, afin de positionner le drainage. En effet, ce projet comporte des sous-sols et une place. La réflexion a été faite avec le bureau Jaquet et un ajout de sable permettra de rendre la terre plus drainante avec un drainage longitudinal. Il précise que c'est l'OFROU qui est propriétaire de l'ouvrage autoroutier et qui a donné son accord pour réaliser ces travaux, moyennant une étanchéité en asphalte.

Le responsable du service des travaux rappelle que le drainage est prévu sur la tranchée couverte. Il ajoute qu'il devait y avoir 60 cm de terre et qu'en définitive il n'y a que 30 cm.

Le terrain de sport va bouger en fonction des cheminements, en outre un petit pont en lien avec Trèfle blanc et la Chapelle va également prendre place dans ce périmètre.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

La Présidente se demande s'il ne faut pas attendre pour planter ces trois arbres. Une comparaison entre du Sault-Brennaz et sa provenance ainsi que la pierre du Salève a lieu, ce matériel est très beau mais il vient de loin alors que la pierre du Salève se trouve à proximité. Il possède moins d'argile et fonctionne mieux en termes de drainage. C'est un choix technique qui est un plus pour le projet, mais qui n'est pas forcément du développement durable précise M. SIRIE.

La Présidente lit ensuite l'Arrêté et passe au vote :

En faveur 9 voix

A l'unanimité.

Mme GOMEZ présente le sujet : au vu de la présentation qui a été faite sur l'assainissement, la Commission des finances a adopté à l'unanimité ce crédit.

M. FAVRE : le groupe PDC votera cette demande de crédit, satisfait qu'il y a une année prenant en compte le projet du Mégaron, il avait demandé que ce soit associé à cette étude, cela a été fait, même si c'est plus cher. On va quand même voter ce crédit.

Mme CASUTT : j'aimerais, comme je l'ai dit en commission, être sûre que ces plantations qui vont être faites sur le futur terrain de sport ne vont pas devoir être déplacées. En effet, lorsqu'on plante un arbre, il est facilement déplaçable, mais dans 5 ou 10 ans, quand les travaux auront enfin lieu, cela risque d'être compliqué de déplacer ces arbres.

Je redemande, comme on l'avait fait la première fois, qu'il y ait une vraie coordination autant au niveau des arbres qu'au niveau des canalisations. Le deuxième doute que j'avais était les canalisations de drainage qui risquent de se retrouver juste sur le passage des camions pour la construction du nouveau bâtiment, je voudrais être sûre qu'elles ne vont pas sauter et qu'il n'y aura pas de problèmes par la suite.

M. GOLAY : j'ai soulevé à la Commission des finances que la T104 est un ouvrage qui était au départ cantonal, aujourd'hui c'est l'OFROU qui gère l'entretien, je pense que c'est lié à l'ensemble. Je tiens à recommander au Conseil administratif de tenter quand même de demander une subvention pour ces travaux au niveau fédéral ou cantonal, peu importe, mais au moins de faire la demande, même si la réponse est négative, au moins on n'aura pas de regret de ne pas l'avoir fait.

M. RENEVEY : par rapport à la problématique dont nous avons déjà parlé à la Commission des travaux, j'aimerais rappeler que ce qui était le plus important dans le cadre de ce crédit pour les arbres, c'était le montant pour la totalité des arbres. En ce qui concerne l'emplacement, c'était essentiellement une vue d'artiste qui vous a été proposée, ce qui était le plus important et ce qui est relativement clairement défini, c'est l'arborisation le long de la route de Saint-Julien pour masquer tant la vue que les nuisances sonores de l'Esplanade.

Par contre, l'implantation précise des arbres restants n'est pas encore définie. Il y a encore certains calages qui doivent être effectués soit par rapport aux constructions en place, soit comme en a fait allusion le rapporteur, l'emplacement éventuel de cette passerelle qui relie les deux parties de ces futurs quartiers. Donc nous ferons en sorte de ne pas planter ces arbres au mauvais endroit.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

M. MANCINO : on va rejoindre M. FAVRE sur sa position. Il semble qu'on ait eu les informations nécessaires comme quoi l'ensemble du contexte avec le Mégaron a été pris en compte. Pour nous, les Socialistes, nous voterons cet arrêté.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

b) Assainissement La Chapelle - Les Sciers - Chemin de Compostelle - Crédit d'investissement (Fr. 460'000.--)

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Maire rappelle qu'il s'agit du nouveau quartier de la Chapelle-Les Sciers et qu'il est question de l'installation des collecteurs. Il indique que ce sera une opération blanche en raison des différents subsides cantonaux.

M. DUBOIS ajoute que ce collecteur n'était pas prévu cette année mais que le constat a été fait qu'il était possible d'utiliser des fouilles réalisées par ailleurs. Il remarque que ce sont ainsi Fr. 840'000.- d'économie faite sur le coût de ce collecteur. Il ajoute que le montant total s'élève à Fr. 460'000.- et que 75% sont pris en charge par les promoteurs, le solde étant couvert par les taxes d'écoulement ainsi que par la subvention cantonale. Il précise que les travaux se feront au fur et à mesure des travaux du parking du chemin de Compostelle.

Un commissaire demande ce qu'il en est du collecteur qui se trouve plus bas.

M. DUBOIS répond que le contexte est similaire. Il ajoute que le futur collecteur du PLQ verra un coût classique.

La Présidente déclare alors que tous les collecteurs seront terminés à terme et elle se demande ce que la taxe d'écoulement financera par la suite.

Il lui est répondu qu'un PLQ est en discussion pour faire un pot commun avec toutes les taxes d'écoulement.

La Présidente lit l'Arrêté et passe au vote :

En faveur : 9 voix

À l'unanimité.

Mme GOMEZ présente le sujet : en fonction de ce que vient de nous dire M. PERRENOUD pour la Commission des travaux, la Commission des finances a effectivement relevé l'économie substantielle qui serait faite en avançant les travaux d'une année, Fr. 840'000.--, et elle a voté à l'unanimité le crédit demandé.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 24 mai 2012**10) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 7 mai 2012 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Future zone bleue macarons du Petit-Lancy (résolution MCG du 26.01.2012)**
=====

M. MATHIEU présente le sujet : Danke Herr Praesident,

Sichereitkommitson hat beschlosse, in Lancy, fur makaronzona zwo zone zu mache. Wenn du ash gar nut vertrande, du muesch mit « Her Vater-wir », dont la traduction littérale est Monsieur « père-nous ».

Comme je l'ai dit dans une autre langue nationale, la Commission de la sécurité a décidé de faire deux zones macarons : une au Grand-Lancy et une au Petit-Lancy. A la suite de la résolution MCG de janvier 2012, la commission s'est réunie à deux reprises pour parler de ce sujet. Elle a procédé à l'audition de trois experts (le bureau CITEC en charge de la mise en place de la zone macarons à Lancy, la DGM, organe cantonal chargé des zones macarons et de la Fondation des parkings mandatée pour la surveillance de la zone du Grand-Lancy. Elle a également reçu une prise de position du Conseil administratif en faveur de deux zones. Certains ont regretté le côté partisan de ce message et le fait qu'il ne soit ni daté ni signé.

Le débat fut souvent compliqué, une foule d'arguments en faveur d'une formule pouvant être retournée pour plébisciter l'autre. Les trois entités interrogées mentionnent toutes que les deux formules sont possibles. CITEC a tout de même émis l'avis que lors de son étude il voyait plutôt deux zones. La DGM qualifie la formule « une zone » de trop grande surface, tout en reconnaissant qu'elle n'est pas impossible. Pour la Fondation des parkings, les deux solutions sont semblables en termes de surveillance. Cette décision est politique et notre Conseil doit trancher.

Des débats, il ressort en faveur de la zone unique :

- Elle est techniquement et légalement possible.
- Elle devrait coûter moins cher, les totems d'entrée et de sortie de zone entre les deux Lancy n'étant pas nécessaire.
- Vernier étudie une seule zone pour sa commune.
- Elle est un gage de l'unité communale.
- Elle favorise les Lancéens par rapport aux communes limitrophes.

Pour la configuration en deux zones :

- Elle est techniquement et légalement possible.
- Elle tient mieux compte de la mobilité communale et cantonale.
- Elle respecte les deux espaces géographiques de Lancy.
- Elle respecte l'esprit de la loi fédérale. Cette loi parle de résidents d'un même quartier. Visiblement Lancy est faite de plusieurs quartiers et un habitant du Petit-Lancy n'est pas résident des Palettes par exemple.

Tout au long des débats, des lieux particuliers où il faut améliorer la zone actuelle ont été utilisés pour défendre la zone unique. La solution pour la piscine, les lieux sportifs, les salles communales ne viendra pas de la zone unique mais d'un traitement différencié permettant selon les moments un plus long stationnement quel que soit le véhicule qui y est parké.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Au cours des débats, deux camps se sont formés :

Les groupes MCG et UDC en faveur d'une zone communale unique.

Les groupes PLR, PDC, Socialiste et Verts partisans de deux zones : Grand-Lancy et Petit-Lancy.

Lors des auditions, tout le monde a reconnu que la zone macarons donne actuellement des résultats satisfaisants, les usagers commençant à s'habituer à cette pratique. Certains points de détail comme le chemin du 1^{er}-Août ou le 26, Palettes doivent encore être améliorés.

En conclusion, la création d'une zone bleue macarons unique sur le territoire de la Commune de Lancy est refusée par 7 voix contre (PLR, PDC, S, V) et 4 voix pour (MCG et UDC).

M. PERRENOUD : on parle d'une zone ou de deux zones. Nous, le groupe UDC, tenons à ce qu'il n'y ait qu'une seule zone dans la commune. Nous avons déposé une résolution pour que les entreprises aient des endroits pour parquer devant leur entreprise. Cette résolution n'a encore pas été traitée pour la zone du Petit-Lancy, nous allons voir comment elle sera traitée. Est-ce que la zone bleue sera modifiée en conséquence ? Pour l'instant, la zone bleue n'est pas claire du tout.

Du reste, quand on demande d'avoir une durée plus longue de stationnement devant certains endroits comme la piscine, les emplacements sportifs, on nous dit : oui, on mettra là 3 heures, on rajoutera 3 heures ici, etc. On n'en a aucune idée.

Ce qui me dérange fortement aussi, c'est que les Socialistes avaient eu le courage avant les fêtes de dire que tant qu'on n'avait pas les moyens de contrôler, on ne faisait pas de zone bleue. En séance, ces gens ont eu un problème qui tient plus du médical que du politique.

Notre groupe propose aussi des régions. C'est clair qu'on parle de l'Europe, le PLR est fort quand on parle de l'Europe. Quand on parle de régions, ce n'est pas pour les restreindre, c'est pour les agrandir. On veut une seule zone.

Là, on a une discussion sur les 2,4% éventuels de Lancéens - Petit-Lancy ou Grand-Lancy - qui veulent se déplacer. Que trouve-t-on dans ces 2,4% ? On trouve des commissaires qui se déplacent du Petit au Grand-Lancy quand il fait mauvais temps. On trouve aussi des gens qui vont fréquenter peut-être le groupe médical du Grand-Lancy. Je vous rappelle que lorsqu'on doit aller en consultation dans les groupes médicaux, cela prend souvent plus d'1h30. Là cela devient assez difficile. Ce qui est focalisé par les groupes qui veulent les deux zones, ce sont les 2,4% d'éventuels citoyens qui se déplacent d'une partie de la commune à l'autre.

Quand on parle d'une seule zone, on pourrait très bien visiter nos aïeux qui sont dans les EMS au Petit-Lancy, sans devoir vite les quitter pour déplacer les voitures pour ne pas avoir d'amende.

L'UDC est contre toute taxe supplémentaire, nous refusons donc les deux zones, nous sommes pour une seule zone.

M. FAVRE : convaincu par l'argumentaire de M. PERRENOUD, avec l'accord de mon parti, je voterai en faveur de cette résolution.

M. REOLON : nous avons démonté toutes les oppositions, quelques-unes vraiment justifiées et d'autres un peu hors sujet. La dernière en date, appuyée par un document du Conseil administratif qui se basait sur la surface de la commune de Lancy, afin de légitimer les deux zones bleues, a aussi été démontée car, le même jour, Vernier, qui fait presque le double en superficie et est plus peuplée que Lancy, optait pour une seule zone, balayant du même coup

Séance ordinaire du 24 mai 2012

la volonté décisionnelle que s'étaient imposés les représentants de la DGM de voir absolument deux zones lors de la visite que cette dernière a effectuée à notre Commission de la sécurité sur invitation de M. LANCE. Et là aussi nous avons prouvé que ce n'est pas la DGM qui décide du nombre de zones dans les communes. Nos dires ont été confirmés par la Conseillère d'Etat, Mme KUNZLER, auprès du président de notre parti, M. Roger GOLAY.

Nous avons aussi proposé de faire un essai pour une seule zone et ce pendant une certaine période, pour voir si vraiment il y avait des déplacements de foule, - je vous rappelle qu'un bureau d'ingénieurs mandaté par la commune et la DGM avait comptabilisé 23 déplacements sur mille véhicules. L'argumentation contraire sur cette proposition ? Cela coûte cher ! Et dans la séance suivante, on nous répond, devant la dépense de Fr. 80'000.-- pour créer deux zones, parce qu'il faut mettre des totems, ce n'est pas une questions de prix. Comme quoi...

Je ne vais pas faire la liste de toutes les excuses qui ont été trouvées pour faire capoter cette résolution, nous avons perdu assez d'énergie et de temps sur ce sujet déjà décidé d'avance. Alors quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, nous savons que les positions de départ des opposants ne changeront pas. Il est regrettable que d'un côté on veuille unir les deux communes sous une appellation commune et que, de l'autre, nous allons tracer au sol une ligne de démarcation - qui ne sera pas faite par Pipilotti mais par Trace-Route - entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy uniquement dans le but d'avoir deux zones macarons.

J'aimerais ajouter que les débats ont été très suivis lors des commissions et, à ce sujet, j'aimerais savoir et je poserai aussi la question lors de la prochaine commission de la sécurité, pour quelle raison dans le PV qui a été distribué aux Conseillers municipaux, il manque deux choses qui, à mon avis et celui de notre parti, le MCG, ont une certaine importance, à savoir :

- Le relevé effectué par un commissaire qui s'est amusé à compter le nombre de fois que l'on a prononcé le nom du MCG - et c'est là que nous nous rendons compte de l'importance que certains commissaires apportaient aux débats et à l'intérêt des habitants sur cette résolution.
- Et la phrase, beaucoup plus sincère et sérieuse, de notre collègue, M. Bernard TOMASELLI, qui a déclaré : j'espère que vous votez bien contre la résolution et pas contre le MCG car ce serait vraiment grave d'en arriver à cette détermination envers notre parti, qui soit dit en passant est tout de même le premier parti de la commune.

M. BONFANTI : M. REOLON, vous n'avez pas le droit de citer les noms des commissaires qui ont pris la parole lors des commissions.

M. REOLON : je tiens à le rassurer, c'est bien contre le MCG que l'on vote à chaque fois et pas contre les projets de motions ou de résolutions diverses que nous soumettons à cette assemblée.

Il tombe sous le sens que je vais demander un vote nominatif.

M. GOLAY : je pense que ce qui est ressorti à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal, c'est que tout le monde souhaitait mettre un terme au Grand et au Petit-Lancy pour faire une seule commune de Lancy, sans marquer des différences entre le Petit et le Grand-Lancy.

C'est un mauvais signal qu'on lance à la population. Il faut savoir que la zone bleue a été décidée et créée dans un seul but : éviter les véhicules ventouses qui venaient en transit ou qui n'avaient rien à faire sur notre commune, parce que c'étaient des gens qui venaient de loin et qui utilisaient ensuite les transports publics depuis Lancy. C'était le but de la zone bleue.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Aujourd'hui, vous êtes en train de faire des tracasseries supplémentaires aux citoyens de notre commune, ce qui est une erreur. Il faut savoir qu'ils ont déjà été suffisamment agacés de devoir maintenant déboursier la somme de Fr. 200.-- pour obtenir ce macaron. Allez leur expliquer que lorsqu'ils voudront venir depuis le Petit-Lancy - puisque cela s'appelle encore ainsi - à la piscine du Grand-Lancy et devoir déplacer après 90 minutes leur véhicule sous peine d'être amendés. Et vice-versa, ceux qui voudront participer à une fête à la salle du Petit-Lancy à l'avenue Louis-Bertrand, leur dire au milieu de la fête qui se déroulera la journée, vous allez aussi déplacer votre véhicule, à moins qu'ils se soient engagés dans le parking prévu à cet effet. Mais il est souvent en manque de places lorsqu'il y a des fêtes importantes.

Je pense que c'est une erreur que de vouloir deux zones macarons. C'est une aberration que nos concitoyens ne comprendront pas. Nous, nous l'avons dit, pour l'instant il s'agit d'une résolution, mais lorsqu'il faudra voter les dépenses pour cette zone macarons, il est clair que l'on s'opposera par tous les moyens possibles à cela.

Le message est clair. Réfléchissez simplement aux tracasseries que vous allez donner aux gens de Lancy. C'est clair que quand on entend la DGM, on connaît la politique de la DGM, CITEC est chaque fois mandaté, donc il ne veut pas faire opposition au Conseil administratif. Le message du Conseil administratif était clair dans ce sens. Si ce bureau veut maintenir des contrats futurs, je pense qu'il ne faut pas qu'il aille en contre-sens.

Il est évident qu'il ne faut créer qu'une zone macarons et non pas deux comme cela a été décidé en commission. Je vous invite à revenir sur votre position pour les groupes qui n'ont pas accepté cette résolution.

M. PROGIN : notre groupe, dans son immense majorité, contrairement à ce que souhaite un mouvement, sera favorable aux deux zones macarons. Jusqu'à preuve du contraire, les seules personnes qui ont créé une scission entre les deux Lancy sont les initiants de la résolution, les autres voyant juste un outil de gestion du stationnement et non une guerre entre deux parties de notre commune.

Nous sommes pour une commune unie, mais là on parle d'un outil de stationnement, ce qui n'a rien à voir. Jusqu'à preuve du contraire il n'y a pas 17 communes en Ville de Genève ou alors on m'a trompé, on est probablement revenu en arrière.

Oui, les débats en commission ont été particulièrement désagréables, ça c'est mon avis, et oui ils étaient partisans de même que la présidence de ladite commission. Alors oui le nombre du nom du mouvement a été compté, c'est juste parce que cela devenait tellement désagréable qu'il fallait le citer. Peut-être que cela n'apparaît pas au pv, ma foi s'ils ne l'ont pas approuvé, on pourra toujours le vérifier plus tard.

Mme CASUTT : on peut peut-être dire oui à votre résolution, mais je ne suis pas sûre que ce soit accepté, le Canton va de toute façon faire ce qu'il a envie parce que ce n'est pas nous qui allons décider à la fin. Et comme le dit la législation fédérale, selon ce qu'a relevé un des commissaires, le principe du système de macarons est de répondre à la demande de stationnement des résidents, habitants ou entreprises du quartier, pour ce qui est des véhicules professionnels et personnels. Si on fait une grande zone, est-ce que l'on est encore dans cette législation ? Je n'en suis pas sûr.

Et si par la suite, vous voulez vous opposer à tous les crédits qui viendront pour cette deuxième zone macarons, je vous laisserais discuter avec les gens du Petit-Lancy qui ne pourront plus du tout se parquer parce qu'il y aura une zone macarons à Onex et dans les communes avoisinantes. Je trouve cela un peu puéril de dire : on va refuser tous les crédits puisque vous refusez notre résolution.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

M. PERRENOUD : je crois que pour Mme CASUTT, c'est le moment d'arrêter car vous dites n'importe quoi. Personne n'est contre cette zone macarons. J'étais un peu réticent par rapport à la première zone, cela fonctionne, les revenus rentrent, cela ne coûte pas trop cher et on peut de nouveau se parquer. Là, je fais mon mea culpa. Au Petit-Lancy, personne ne va refuser cette zone. Par contre, les frais supplémentaires seront évités, les totems supplémentaires devront être payés et dans ce cas-là, si on ne fait qu'une seule zone, que ce soit un ou deux, ils sont supplémentaires qui doivent être payés, là on les économise.

Les autres frais de gestion, pour les personnes qui vont dans les EMS, beaucoup de personnes d'entre nous visitent des gens dans les EMS de Lancy. Les EMS de Lancy sont au Petit-Lancy, les personnes du Grand-Lancy doivent se déplacer pour y aller et souvent quand on y va avec un bouquet de fleurs, on ne prend pas les transports publics, on prend sa voiture.

Les ludothèques et bibliothèques sont au Grand-Lancy. Les gens du Petit-Lancy, s'ils veulent continuer à profiter de ces services, prennent aussi leur voiture, parce que c'est clair qu'à différents moments de la journée, quand vous allez à la ludothèque avec vos enfants, il vous faut plus qu'1h30. Donc on fait ces échanges-là. Ce n'est pas aller se parquer pour aller travailler, ou prendre la place de quelqu'un d'autre. C'est simplement pour pouvoir bénéficier des facilités de la commune qu'on aimerait qu'une seule zone, et pas aller refuser cette zone et qu'on ait plusieurs zones afin d'avoir des idées complètement différentes.

Il y a quelque chose qu'il faut quand même relever et qui est cocasse, on a eu la DGM avec des gens au fort accent d'outre-frontière qui sont venus expliquer à notre groupe qui a fait la résolution comment il fallait se parquer à Genève.

M. BONFANTI : il y a une demande de vote nominal qui doit être suivie par quatre personnes. Vous votez oui si vous voulez deux zones.

M. MATHIEU : je vous donne les conclusions de la commission : la création d'une zone bleue macarons unique sur le territoire de Lancy, comme le demande la résolution, est refusée par 7 voix contre et 4 voix pour. Si l'on veut deux zones, on vote non et si l'on veut qu'une seule zone, on vote oui.

M. BONFANTI : si vous voulez qu'une seule zone, vous votez oui. Si vous voulez deux zones, vous votez non.

M. GOLAY : je souhaiterais un renvoi en commission pour éviter que nos collègues perdent la face et qu'ils puissent encore réfléchir à tête reposée sur les conséquences de deux zones macarons.

M. BONFANTI : je fais voter le renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission de la sécurité est refusée par 18 non, 9 oui.

M. PERRENOUD : quand sera traitée la résolution concernant les places de parking ? Elle ne sera pas traitée avant que l'on peigne les lignes au sol ?

M. FLURY : j'aimerais juste répondre à mon pré-opinant. La deuxième zone n'étant pas encore définie, on ne sait pas encore combien de kilos de peinture il faudra. Et les places de parc pour les entreprises entreront dans l'étude pour définir où tracer les cases bleues par rapport aux cases blanches existantes. Ce n'est pas relevant dans ce vote.

M. BONFANTI : nous passons au vote nominal.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

		OUI	NON	ABST
BARBEY	Lucia	x		
CALABRESE	Alessandro		x	
CARTER	Vally		x	
CASUTT	Martine		x	
DEDERDING	Michel		x	
ESTOPPEY	Carole		x	
FAVRE	Yves	x		
FLOREY-BARDET	Corinne	x		
FLURY	Christian	x		
FONTAINE	Jean	x		
GOLAY	Roger	x		
GOMEZ	Maria-Belen		x	
KAUFFMANN	Benoit	x		
MANCINO	Pierre		x	
MATHIEU	Alain		x	
PENTZKE	Luisa		x	
PERRENOUD	Philippe	x		
PERRIN	Dominique		x	
PROGIN	Frédéric		x	
REOLON	Bruno	x		
REY	Louise		x	
RICHERT	Suzanne		x	
SIDLER	Damien		x	
TEMEL	Muharrem		x	
TOMASELLI	Bernard	x		
VERGAIN	Nathalie		x	
VINCENT	Cédric		x	

Vote refusé par 17 non, 10 oui.

b) Police municipale : statistiques et point de la situation sur le dispositif cantonal de logements de requérants d'asile d'Anneville

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. SCAGLIONI présente un organigramme de la police municipale.

Un secrétaire a été engagé pour le poste du Petit-Lancy et les tâches de chaque agent ont été précisées.

La police municipale ne concerne pas que les agents de police municipale. Elle est également en charge de deux agents de parcs et de 17 patrouilleuses scolaires.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Les agents de parcs ont été engagés en collaboration avec les services de l'Etat sur l'ancienne loi sur le chômage. Leur travail de dissuasion dans les parcs porte ses fruits. La loi ayant changé, la Commune a décidé d'engager directement deux agents. Une diminution du vandalisme a été constatée. Par contre, les problèmes de salubrité sont de plus en plus présents. Divers parkings et parcs publics sont souvent jonchés de débris, résultats de libations nocturnes. Pourquoi ne pas engager des agents de parcs temporaires pour l'été ? Pourquoi ne pas engager des agents de parc via les emplois de solidarité ?

De toute façon, s'il y a tapage nocturne, M. SCAGLIONI conseille à la population de faire le 117.

Les patrouilles scolaires, priorité de la commune en termes de sécurité des élèves, donnent satisfaction. Au nombre de 17, elles sécurisent des passages où il n'y a pas de signalisation lumineuse. Elles sont parfois l'objet de vociférations d'automobilistes ou subissent de temps à autre des excès de vitesse intentionnels. Dans l'ensemble, tout se passe bien, leur collaboration avec les APM étant optimale.

Statistiques de police

Grâce à l'augmentation des effectifs (10 APM actuellement / 16 au budget) et une nouvelle organisation, les APM sont de plus en plus sur le terrain (72% de leur temps de travail, le reste du temps étant dévolu à la formation ou au bureau). Etant plus visibles, ils provoquent plus de réquisitions des citoyens. Les appels de la CECAL (Centrale de la police cantonale) sont de plus en plus nombreux.

En ce qui concerne l'effectif des APM, de bonnes nouvelles arrivent. Un grand travail de recrutement a été effectué. Si tous terminent leur école avec succès, le quota de 16 devrait être rempli en 2014. De plus, si par malheur un agent rate sa formation de peu, le Conseil administratif évalue la possibilité de l'engager comme contrôleur du stationnement.

Cette bonne nouvelle provient également du fait que grâce à certains contacts, les « transferts » d'une commune à l'autre ont fortement diminué. L'harmonisation cantonale des salaires est également à l'étude.

Point de situation PC Annevelle

Sur 4597 requérants à Genève, 51 requérants sont à la protection civile d'Annevelle, la situation est dans l'ensemble calme. Ce sont des non-entrée en matière qui attendent leur renvoi ou le jugement d'un recours. Ceci peut prendre plus d'un an.

A Annevelle, il y a eu en trois mois :

- Une affaire de stupéfiants
- Plusieurs regroupements à la sortie du parking
- Un anniversaire bruyant
- De plus un squatteur qui n'a rien à voir avec l'abri a été expulsé d'une allée voisine.

La discussion dérive sur une critique de l'application de la loi fédérale sur les réfugiés. Ceci n'est pas le propos de notre commission qui demande à être régulièrement informée de ce qui se passe à Annevelle.

Séance ordinaire du 24 mai 2012**c) Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : les bus K et L ne respectent pas les distances réglementaires lors de leur attente à la Vendée, ceci est dangereux. Le service des travaux et constructions doit régler ce problème avec la DGM et les TPG. Des améliorations sont immédiatement attendues et tout doit être réglé en décembre.

En ce qui concerne le nombre d'abris PC pour la population en cas de catastrophe, la commission entendra M. ROSE et un responsable cantonal sous peu. La commune est en déficit d'abris actuellement.

La complexe procédure de pose des caméras de surveillance suit son cours. Le rapport coût/efficacité est encore évalué pour la pose de caméras dans les parcs. Pour l'évaluation future des caméras et de leur efficacité, un inventaire des actes de vandalisme est en cours. Le service des travaux et constructions et la police municipale doivent participer à cet inventaire.

Il y a des problèmes de parcage des enseignants au collège De Saussure.

Le chemin des Verjus va aussi être mis en zone bleue macarons.

**11) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 10 mai 2012 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Remplacement d'une balayeuse - Crédit d'investissement (Fr. 221'000.--)**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : la balayeuse actuelle arrivant en fin de carrière, il devient nécessaire de la changer. Il existe trois fournisseurs, deux en Suisse et un en Italie. Malheureusement, le matériel italien pose des problèmes en raison des pièces qu'il faut commander.

Suite à plusieurs questions de commissaires, le Président rappelle que le cahier des charges du chef de service est d'évaluer le meilleur véhicule et de le proposer.

Le chef de service estimait que les balayeuses étaient un sujet tellement connu qu'il fallait aller au plus simple. Il ajoute que les performances du moteur Bücher sont en effet meilleures, mais il remarque que ce n'est pas pénalisant compte tenu de l'activité sur la commune. Il évoque ensuite la puissance d'aspiration et il remarque qu'un comparatif avait été fait et que la balayeuse RAVO est nettement plus performante. Les employés du service ont été spécialement formés pour utiliser les machines de cette marque.

Après plusieurs questions quant au slogan et au logo disposés sur les machines, M. RENEVEY répond qu'il n'y aurait pas vraiment de problèmes à modifier celui-ci. Il faudrait pouvoir ouvrir le débat lors d'une prochaine séance.

En faveur : 8 voix

Abstention : 2 voix

Séance ordinaire du 24 mai 2012

M. FONTAINE : pour notre groupe, nous demandons un renvoi en commission, notamment du fait que plusieurs questions posées par notre commissaire n'ont apparemment pas reçu de réponse. Par ailleurs, pour avoir un commissaire parmi nous qui a des connaissances dans tout ce qui est voirie et fréquentant des gens travaillant à la voirie de Genève, pour eux qui sont en possession de trois balayeuses RAVO, elles sont de moins bonne qualité. Donc, on aurait besoin d'un peu plus d'informations pour être sûrs de notre choix et pour valider le choix du chef de service.

M. TOMASELLI : je suis sûr que vous avez tous lu le dernier PV de l'environnement au sujet de la balayeuse et que chacun, chacune a son opinion là-dessus.

Mais je voudrais redire certains points.

Premièrement, quand on fait un message où deux machines sont en concurrence, on devrait avoir toutes les informations les concernant et pas seulement sur une. Celle-ci à 9 pages et date de 2009.

Malheureusement, il y a bien un comparatif, mais il est des plus succincts, il manque beaucoup de points importants, pour pouvoir valider le choix du chef de service.

Voici quelques points au hasard :

- Puissance d'aspiration
- Niveau sonore
- La garantie
- Estimation des frais d'entretien

En plus, les gens de la voirie connaissent bien les deux machines ; il aurait été intéressant d'en avoir les avantages et les inconvénients.

Mesdames, Messieurs, quand vous faites un achat important sur un même produit de marques différentes, vous allez comparer les caractéristiques et choisir le meilleur et c'est normal. Pourquoi ne peut-on voir un comparatif complet sur ces balayeuses ?

Le rôle des commissions et du Conseil municipal n'est-il pas aussi de contrôler les achats importants et pour cela poser toutes les questions qu'il faut. Je pense que oui.

M. MANCINO : il y a quelque temps, dans cet hémicycle on discréditait la police, aujourd'hui on discrédite les services de la voirie de Lancy. Ce sont des professionnels qui ont fait une évaluation des besoins, ils ont fait une évaluation des différentes machines qui existent, je pense qu'on peut leur faire confiance et adhérer totalement au choix qui a été fait et pas jouer comme cela à discréditer les différents services quand on en a envie.

Pour le groupe Socialiste, nous validerons l'achat de cette machine.

M. GOLAY : je suis en parfaite contradiction par rapport à ce que je viens d'entendre. Nous ne sommes pas ici en Conseil d'enregistrement des services de l'administration, sinon il n'y aurait pas lieu de siéger dans cette enceinte. Les questions que l'on pose portent sur les coûts, sur le fonctionnement de notre administration. Ce n'est pas simplement dire que l'on fait confiance aux chefs de services ou qu'on n'est là que pour mettre le doute sur eux. Non. Ils ont peut-être raison. Mais à nous d'obtenir les réponses citoyennes que l'on souhaite par rapport à notre rôle ici. Je vous rappelle que nous sommes l'autorité suprême du peuple de Lancy, ce qui fait que nous devons obtenir les réponses souhaitées et ce n'est pas le cas ce soir. C'est pour cela qu'un renvoi en commission se justifie pleinement.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

M. RENEVEY : le débat a déjà eu lieu en commission. Des descriptifs ont été donnés. Peut-être que certains voulaient davantage de détails par écrit mais qui ont été donnés par la voix du chef de service. Je crois qu'il faut laisser faire les professionnels, cela a déjà été dit, ce sont les gens qui utilisent les différents types de balayeuses qui sont les plus à même de savoir quelle est la balayeuse la plus efficace en fonction du contexte urbain que nous avons.

De grâce, si les Conseillers municipaux commencent à vouloir essayer les balayeuses avant l'achat, je ne sais pas où on va aller. Encore une fois, il faut laisser faire les professionnels, je pense que ce sont les plus à même de savoir, sur la réalité du terrain, quels sont les avantages et les inconvénients de ces achats.

De dire que les réponses n'ont pas été données, je crois que c'est faux puisqu'elles ont été formulées par les différentes personnes présentes lors de cette séance de commission et notamment le chef de service.

M. TOMASELLI : je vais contredire M. RENEVEY. On n'a eu aucun chiffre. On a posé des questions et c'est tout.

M. PERRENOUD : il est vrai que certains commissaires sont extrêmement pointus au niveau mécanique et questions. Le chef de service n'avait peut-être pas avec lui les réponses à ces questions extrêmement pointues. Il aurait peut-être fallu qu'on ait un ou deux représentants de chaque entreprise pour nous parler des balayeuses.

Heureusement que ces gens pointus n'étaient pas là quand on a voté le camion de pompier parce qu'on aurait discuté durant des heures de chaque type de camions et qui fabriquait quoi.

Non, je crois qu'il faut laisser au chef de service le soin de commander, voire de présenter la balayeuse. Il aurait très bien pu nous dire : j'ai besoin d'une balayeuse, il me faut Fr. 220'000.-- tout le monde acceptait sans dire quoi que ce soit.

Je suis contre le renvoi en commission de cet arrêté. Nous, le groupe UDC, voterons l'achat d'une nouvelle balayeuse.

M. SIDLER : je suis même étonné de voir le nom de la marque de la balayeuse choisie dans l'arrêté, finalement on vote une autorisation de dépense et ce n'est pas à nous de décider de quelle marque choisir. Nous, nous devons faire en sorte que les deniers publics soient utilisés au mieux et c'est la responsabilité du chef de service d'utiliser l'argent.

Maintenant, s'il s'avérait que le choix n'était pas le bon, on aurait des retours et l'on prendrait des mesures.

Au niveau des appels d'offres, ce que je vois, pour les Verts, c'est qu'il manque des critères de durabilité, peut-être moins les aspects techniques. Je signale à ce propos que l'ACG, dans sa communication du mois de mai, propose aux services des communes des cours sur les achats durables et je propose que la Commune en bénéficie le plus vite possible.

M. VINCENT : le groupe PLR acceptera cet arrêté et refusera le retour en commission. Comme cela vient d'être dit, je crois que l'un de nos devoirs principaux est surtout de vérifier que les deniers publics soient bien utilisés.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Je tiens à souligner qu'entre ces deux machines il y avait Fr. 1'000.-- de différence, à partir de là, c'est de savoir la qualité de l'une et de l'autre, savoir si la brosse tourne de gauche à droite ou de droite à gauche, c'est quand même les gens qui l'utilisent qui peuvent en parler le mieux, d'autant plus que cette marque est connue des services de la voirie qui utilisent déjà ce matériel.

Donc, je vous invite à accepter cet arrêté.

M. PROGIN : notre groupe acceptera également cet arrêté et refusera le renvoi en commission. Cela a été accepté à une immense majorité de la commission et si une petite minorité a plus traîné sur les détails techniques, ma foi nous dormirons bien quand même.

M. BONFANTI : nous allons voter la demande de renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable est refusée par 20 non, 6 oui.

L'arrêté 11a) est accepté par 20 oui, 6 abstentions (voir annexe).

b) Information sur la petite faune et les mesures de protection y afférentes
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : la commission reçoit M. BUFFONI, apiculteur et inspecteur des ruchers sur un secteur à Genève.

Le service de l'environnement est très actif pour protéger la petite faune. Il était important de mettre en avant la plus grande entreprise de la Commune, les ruches lancéennes.

Les collaborateurs du service de l'environnement sont très impliqués dans ces questions et il remarque qu'il travaille en partenariat avec le Centre ornithologique (COR), le musée d'histoire naturelle et d'autres organismes qui leur donnent de précieux conseils afin d'éviter les erreurs.

Il existe des mesures spécifiques à prendre pour sauvegarder la petite faune en construisant, par exemple, des loges, en appliquant des silhouettes sur les surfaces vitrées pour les oiseaux, ou en respectant les normes concernant les produits dans les éléments de charpente. Il faut également préserver les arbres qui ont des cavités et créer des biotopes judicieux. La transformation des pelouses en prairies fleuries a également été une mesure favorable pour les insectes.

Les enfants sont un bon vecteur pour sensibiliser la population à la sauvegarde de la petite faune.

Lancy a installé 58 nichoirs à martinets en 2009, en dessous toiture. 14 autres nichoirs pour d'autres espèces d'oiseaux ont également été aménagés. 15 nichoirs à chauves-souris ont été construits cet hiver et seront placés au cours de l'automne. Des hôtels à insectes ont été construits cet hiver qui permettent d'observer une vie souvent méconnue. L'insecte est un grand acteur de l'équilibre de notre environnement.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Les abris à hérissons qui sont constitués de tas de feuilles ou de brindilles, deviennent de plus en plus rares puisque ces espaces sont traités à la Swissfinish. Il faut à cet animal entre quatre et quarante hectares pour vivre, selon les ressources à disposition. La pose d'abris est donc très importante. Les risques que courent les hérissons sont les voitures, chiens, noyade, produits chimiques ; 50% de la mortalité de cet animal provient de l'homme.

M. BUFFONI présente aux commissaires une ruche avec ses différents éléments en expliquant de manière ludique son fonctionnement. Il nous informe qu'il existe cinq ruchers à Lancy, quatre dans des parcs et un sur un toit.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : la commune n'a pas beaucoup avancé sur la question des vélos en libre service. La proposition de financement porte sur un tiers à la charge de l'État, un tiers à la charge des TPG et un tiers à la charge des communes. Le Conseil administratif souhaite aller de l'avant car la commune est l'une des dernières à ne pas proposer ce service.

En juin, se dérouleront les vingt ans du Sommet de Rio dont est issu l'Agenda 21. Un certain nombre d'informations seront données à cette occasion. Six projets suisses vont être subventionnés par la Confédération et Lancy propose l'un de ces six projets. Il sera traité à la prochaine séance.

12) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS – Séance du 14 mai 2012 – Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ

a) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : lors de sa dernière séance, la commission a examiné les comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées. A cet effet, elle a auditionné M. le Conseiller administratif, François BAERTSCHI et M. BEAUSOLEIL.

Durant l'année 2011, la Fondation a fait plus de Fr. 700'000.-- de bénéfices. Ceux-ci proviennent des loyers versés par l'Association des EMS de Lancy, exploitant des deux EMS, et de placements financiers. Par ailleurs, la fiduciaire chargée de la révision des comptes a attesté de la conformité des comptes de la Fondation en rapport avec les lois en vigueur et les statuts de la Fondation. En conséquence, la commission a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion, le bilan, le compte d'exploitation et le rapport de contrôle de la Fondation.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 26 oui.

b) Examen des comptes de l'Association des EMS de Lancy

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : dans cette même séance, le rapport et les comptes de l'Association des EMS de Lancy ont été examinés. Ceux-ci font ressortir un bénéfice de plus

Séance ordinaire du 24 mai 2012

d'1,5 million en 2011. Toutefois, il convient de préciser qu'en raison du contrat de prestations qui lie les EMS au Canton, 50% de ce bénéfice devra être rétrocédé à l'Etat. Le bénéfice final se monte donc à Fr. 787'493.--. Précisons encore que si un bénéfice doit partiellement être remboursé à l'Etat, un déficit est, quant à lui, à charge exclusive des EMS.

M. BEAUSOLEIL précise, à propos de ce contrat de prestations que l'organe faîtière des EMS, la FEGEMS, va remettre à l'automne prochain aux services de M. LONGCHAMP un document contenant différents points fondamentaux qu'elle souhaite discuter.

Enfin, le rapport d'activité 2011 de l'association relève, par ailleurs, des sujets qui deviennent sensibles, notamment « les mesures de contrainte » à prendre pour les résidents qui présentent des difficultés au niveau cognitif.

Compte tenu de ce qui précède, la commission a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion, le bilan, le compte d'exploitation et le rapport de contrôle de l'Association des EMS de Lancy.

M. GOLAY : c'est un peu une distribution de fleurs, mais cela ne relève pas de nous ni du Conseil administratif, mais l'Association des EMS de Lancy fait un travail formidable, je pense qu'on peut le relever. On a des EMS sur Lancy de qualité, reconnus sur l'ensemble du Canton, et le choix qui est fait par les personnes âgées se portent souvent sur ces EMS, cela nous l'a été expliqué et je pense qu'on tient une équipe et M. BEAUSOLEIL, le directeur, en particulier, qui fait un travail formidable et reconnu. Notre groupe tient à remercier l'association.

M. MATHIEU : je vais être entièrement d'accord avec M. GOLAY. J'aimerais ajouter que M. BEAUSOLEIL nous a donné des réponses et a fait des réflexions qui allaient bien au-delà d'une commission des finances, une réflexion assez précise sur la prise en charge des personnes âgées pour les 20-30 prochaines années et je crois que c'est important qu'on arrive à en discuter.

Je souhaiterais qu'il soit reçu lors d'une Commission des affaires sociales, si le Président de cette commission le veut bien, pour que l'on puisse réfléchir sur quel logement et quel type d'accompagnement on veut pour les personnes âgées dans les trente prochaines années.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 26 oui.

c) Fondation communale immobilière de Lancy - Acquisition d'un local en sous-sol de l'immeuble de l'Etoile-Palettes

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : la commission, après présentation du projet d'achat par la Fondation communale immobilière de Lancy d'un local propriété des Pneus Favre au pied de l'Etoile-Palettes, a approuvé à l'unanimité l'acquisition de ce local pour un prix de Fr. 350'000.--. Après assainissement de ce local, celui-ci sera loué à la Commune pour répondre à des besoins d'activités de quartier.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 26 oui.

Séance ordinaire du 24 mai 2012**c) Divers**

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : il y a quelque temps, les médias annonçaient la suppression d'emplois chez Procter & Gamble, le Conseil administratif a donc pris contact avec la directrice de cette entreprise pour obtenir des précisions.

Celle-ci lui a fait parvenir ainsi qu'aux médias une mise au point et un démenti formel de ces annonces. Il faut noter que le poids de cette entreprise sur les finances de la Commune est très important. Si une décision devait un jour être prise de fermeture du siège européen de cette entreprise, cela aurait un coût pour les finances de la Commune non négligeable et des mesures devront être prises. Dès lors, le Conseil administratif suit cette situation de près.

**13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 18 avril 2012 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Présentation de M. Eric TONDELIER, chef de projet pour le contrat de quartier**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous informe que le Conseil administratif a engagé M. TONDELIER comme chef de projet, avec comme objectif, la signature d'un contrat de quartier. Le premier sera Bachet-Palettes.

M. TONDELIER est issu du travail social. Il a été animateur socioculturel auprès des jeunes et s'est également occupé de formation pour adultes. Il souhaite relever ce défi dans un esprit de dialogue, de transparence, d'ouverture et de rencontre avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Il est actuellement dans une phase de prospection. Ensuite, il prendra contact avec les communes voisines afin de connaître leurs contrats de quartier. Il enchaînera avec l'élaboration, la mise en place et le suivi de contrat. Il se donne une année afin de finaliser et mettre sur pied les premiers projets.

Une commissaire l'informe qu'il est surtout nécessaire de prendre connaissance des problèmes que rencontrent les habitants, en fonction des quartiers. Car ceux-ci ne sont pas tous confrontés aux mêmes problématiques. Que les conseillers municipaux peuvent avoir des idées générales, mais l'intérêt d'un contrat de quartier est la démarche participative avec les gens et les associations.

M. DEMIERRE relève l'importance que M. TONDELIER soit présenté à l'ensemble des cadres de l'administration, afin d'éviter des tensions qu'il pourrait y avoir, étant donné que certains projets pourraient porter à confusion sur le fonctionnement de certains services.

Un commissaire relève le fait que les élus doivent se poser la bonne question, afin de répondre à des attentes et demandes parfois contradictoires, quels sont les moyens financiers qu'ils veulent mettre à disposition pour le contrat de quartier et les attentes auxquelles il sera répondu.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Une autre commissaire informe que Vernier a une enveloppe et donne les moyens aux personnes d'autofinancer leur projet en entreprenant une démarche de financement. Les Communes ne sont pas là pour financer tous les projets à 100%.

Le Président remercie M. TONDELIER et souhaite que d'ici cet automne la commission soit informée de ce qui se met en place.

b) Présentation de l'association Trajets - Audition de M. Michel PLUSS, directeur général
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. PLUSS, directeur général, indique que la Fondation Trajets existe depuis 1979. Elle fait de son originalité d'être du social géré comme une entreprise ou une entreprise qui travaille avec des valeurs proches du social. Elle a deux missions : l'insertion (sociale, professionnelle, par le loisir) et l'accompagnement de gens à problèmes psychiques. Subventionnée à 50% et autofinancée à 50%.

Il mentionne le besoin de subvention étant donné que les prestations sont forcément déficitaires puisque le restaurant Croque-Note a besoin de moyens en personnel supérieurs à ceux d'un restaurant classique.

La Fondation Trajets couvre l'aspect social, elle ne gère pas l'aspect thérapeutique, médical, pharmacologique et travaille en réseau avec les médecins. Elle couvre trois secteurs sociaux et demi.

Les entreprises : elle gère 10 petites entreprises réparties dans les quartiers et vend de la qualité aux clients.

L'hébergement : elle propose 55 places d'hébergement, dont la résidence du Plateau mise à disposition par la Ville de Lancy. Le but est de rendre autonomes les gens dans un appartement pendant une durée d'un à trois ans.

Les loisirs : La Fondation essaie de resocialiser les gens, sans les stigmatiser. Elle organise des week-ends individuels et collectifs, ainsi que des vacances, des soirées, du sport, etc.

Move On, une structure ouverte depuis une année. C'est un atelier destiné aux jeunes adultes qui gère les difficultés individuelles de la vie en groupe ; elles sont repérées et travaillées de manière collective au travers d'activités, afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans les entreprises de Trajets.

M. PLUSS informe que Trajets à un chiffre d'affaires de 13 millions environ, 117 collaborateurs, 17 sites différents, 30 appartements individuels ou collectifs. Environ 400 utilisateurs sont suivis. Une cinquantaine en appartement, environ 150 en entreprise et les autres sur le loisir ou le psychosocial accompagné.

M. GENCY, directeur du secteur entreprises, présente les secteurs d'activité dans lesquels la fondation peut faire le travail de réinsertion.

Le jardin qui comprend trois zones et mentionne que la fondation est seule en Suisse romande à avoir plus de 100 sortes indigènes. Deuxièmement le paysagisme. Troisièmement les clients qui peuvent se procurer sur abonnement toutes les semaines un panier de légumes.

Il y a aussi les restaurants : le Croque-Note et la Plaine Lune.

L'entreprise Concept qui fait de l'infographie.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

L'imprimerie, avec l'offset, pour les impressions classiques, et la reprographie.

La blanchisserie, qui traite le linge des personnes âgées.

Trajets Bureau Services, qui s'occupe de bureautique.

Les artisans, qui rénovent des maisons ou des appartements.

Un bureau d'intendance, qui est un service interne à la fondation.

En réponse à une commissaire, Monsieur GENCY indique que la formation professionnelle se fait par les professionnels sur le terrain. Les utilisateurs sont suivis par deux référents un professionnel en entreprise et un en psychosocial.

M. PLUSS répond que le salaire d'appoint varie entre Fr. 150.- et Fr. 700.- suivant le degré de productivité, d'implication et le nombre d'heures mensuelles. Il ajoute que la fondation compte 50 métiers différents.

Et pour finir M. PLUSS remercie la Ville de Lancy pour les loyers gratuits au Croque-Note et à la résidence du Plateau, l'aide pour les personnes âgées.

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le président informe la commission que lors de la prochaine séance, celle-ci devra étudier les subventions sociales qui figurent aux comptes 2011, pour préparer les éventuelles remarques en vue de l'élaboration du budget 2013.

**14) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 19 avril 2012 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Présentation de la Commission sportive de l'Association des communes genevoises
(ACG)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : l'association sportive de l'ACG est une nouvelle commission qui réunit tous les magistrats en charge des sports de chaque commune genevoise.

M. le Maire explique que plusieurs magistrats se sont rendus compte qu'il serait utile de fédérer les forces sur la question du sport, et de faire connaître les spécificités de chaque commune, d'échanger les informations des uns et des autres, et d'aller de l'avant sur un certain nombre de projet.

Lors de la dernière séance divers sujets ont été évoqués tels que :

- les Jeux de Genève
- le concept cantonal du sport
- le soutien aux athlètes genevois qui participeront aux Jeux olympiques de Londres
- le forum cantonal du sport
- les subventions et la façon de procéder des diverses communes comme par exemple seulement les citoyens indépendamment des clubs

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Les sujets sont variés, dont ceux qui tiennent à cœur les communes, comme les infrastructures d'envergure cantonale.

Une meilleure coordination semble judicieuse à cet égard et une étude financée par l'État vise à faire un état des lieux des infrastructures communales et cantonales afin de définir si des infrastructures sont nécessaires dans certaines zones et de ne pas construire des doublons.

Il est également question de discuter de projets envisageables en commun. Cette commission s'appuiera sur un groupe de collaborateurs de différentes communes qui sont les délégués au sport.

M. le Conseiller administratif ajoute que l'on se heurte à l'autonomie communale et il répète qu'il n'est possible que d'inciter les communes à adopter des manières de faire compatibles. C'est l'occasion de voir les pratiques des uns et des autres et de s'en inspirer au besoin. Il insiste sur le fait qu'il s'agit plutôt d'un appui et d'une aide.

b) Présentation des Jeux de Genève

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif distribue un document sur les Jeux de Genève et explique que ceux-ci ont été organisés à l'origine durant la deuxième guerre mondiale et étaient destinés de préférence aux jeunes sportifs.

L'idée est de créer une émulation entre les sociétés sportives et de parvenir à terme à un classement. Il ne s'agit pas d'une initiation au sport comme lors d'autres manifestations. Cette manifestation s'est arrêtée depuis de longues années et l'idée est de renouveler ce concept, tous les deux ans sur deux jours.

22 sports seront pratiqués et les compétitions se dérouleront essentiellement à la Queue d'Arve et dans les environs de la Nautique pour les disciplines nautiques. La Ville de Genève et le canton ont initié ce projet soutenu par ailleurs par l'ACG.

Une campagne de communication va débiter et un hommage aux champions sera organisé le samedi soir à la patinoire des Vernets. Il s'agira d'un mérite cantonal soutenant tant les sportifs que les bénévoles. Par contre, il faut au minimum être champion suisse pour être candidat à ce mérite.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle que la fête fédérale de lutte est passée sous le nez de Genève et de Lancy. Il ajoute que cela reste une belle aventure et il rappelle avoir dit que Genève partait comme outsider. Il précise que le côté urbain de Genève a été mis en avant lors de la présentation.

Un Conseiller s'exprime sur le Servette et demande quelles sont les incidences à l'égard du stade. Il se demande par ailleurs si la commune ne pourrait pas refaire un geste pour ce club avec un petit fanion évoquant Lancy. Il rappelle insister sur ce point depuis dix ans.

Il lui est répondu que la première séance avec la juge se déroulait le jour de la commission. Le club a eu un certain nombre de sponsors et qu'il y aura une soirée de gala à la fin du mois.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Lancy a fait beaucoup de choses pour que le club puisse venir s'entraîner aux Evaux ainsi que pour le stade.

Le Conseil administratif n'a jamais envisagé une aide directe, mais il mentionne que cette question peut être soulevée si la Commission le souhaite.

Un Conseiller demande pourquoi la compagnie des pompiers volontaires fera la sécurité pendant les matchs du Servette FC.

M. le Maire lui répond que c'était la compagnie qui s'en occupait au départ avant que cette tâche ne soit transmise à une société et que l'on revient aujourd'hui à la situation antérieure. Il rappelle qu'il est question de trois ou quatre personnes.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 30 avril 2012 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Examen des subventions en lien avec la culture versées en 2011**
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE explique que la culture représente environ 3% du budget de fonctionnement de la commune qui s'élève à 90 millions de francs. Qu'en vue de préparer le budget 2013, la commission est soumise à revoir toutes les subventions versées en 2011 et à en comprendre le pourquoi du comment...

L'idée étant d'éviter un nouveau débat en août lorsque le budget sera présenté en Commission des finances et d'anticiper toute nouvelle modification au budget 2013.

Il rappelle que la Commission des finances a accepté les comptes 2011, qui seront soumis au vote de la prochaine plénière. Donc les montants de 2011 et 2012 ne doivent pas être remis en question.

Je vous épargnerai toutes les questions des commissaires... et je reprendrai juste quelques points.

Le Fonds d'art visuel : le Conseiller administratif en charge nous explique que c'est une entité au centre de la commune, qu'il est régit par des statuts et alimenté par un montant de Fr. 3.-- par habitant et par année. Qu'il est composé d'une commission consultative. Et son objectif est d'assurer un soutien pour l'acquisition de certaines œuvres sur la commune ou d'aider à participer à certains projets.

Parmi les subventions versées depuis de nombreuses années, nous retrouvons la Musique de Lancy, anciennement fanfare de Lancy, qui est une institution historique. Ses locaux se trouvent à l'école de Tivoli. M. LANCE mentionne qu'un contrat de prestations avec la commune et la société est en cours. Ce qui permettrait de fixer le cadre de collaboration, sous réserve que le Conseil municipal accepte le budget chaque année.

Pour répondre à une question d'un commissaire afin de connaître le processus pour obtenir une subvention, M. LANCE informe que toutes les sociétés doivent remettre leurs comptes avant le 31 mars, un rapport d'activité et remplir un formulaire en vue de l'élaboration du budget de la commune de l'année suivante. C'est une exigence du service financier.

Pour la Fondation Culture et Rencontre qui remporte un grand succès, le Conseiller administratif détaille que la Fondation est un partenariat entre plusieurs communes : Lancy, Onex, Conignon, Plan-les-Ouates, Bernex et quelques communes de la Champagne. Elle

Séance ordinaire du 24 mai 2012

touche des subventions de toutes ces communes ainsi que par l'Etat de Genève qui participe à raison de Fr. 105'000.-- par année. Il y a un Conseil de fondation et le but est de proposer des cours dans différents domaines, de la projection de films ou des conférences.

Mme MAMIE du service culturel, nous informe qu'il existe une enveloppe globale qui permet de répondre à des demandes ponctuelles que ce soit pour aider à financer un livre, un CD, etc.

M. LANCE nous explique que le chéquier culture est un encouragement et destiné aux personnes les plus démunies, qui souhaiteraient participer à des événements culturels. Plusieurs organisations jouent le jeu en acceptant ces chèquiers culture. Ils sont distribués en début d'année sur présentation d'une attestation du service social. Celui-ci contient 6 chèques d'une valeur de Fr. 10.-- le chèque. Sachant que la valeur réelle du spectacle peut aller jusqu'à Fr. 30.-- . Ils sont valables pour le Victoria Hall ou aux Concerts de Lancy.

b) Présentation de l'exposition « parcours de sculptures » organisée par la Ferme de la Chapelle

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme KUNZ nous présente l'exposition en mentionnant que les œuvres sont d'Etienne Krähenbühl, un artiste qui travaille le métal et qui a su développé un alliage particulier, lui permettant de garder la forme initiale de la sculpture même en cas de vent. L'inauguration aura lieu le 2 juin à la Ferme de la Chapelle en collaboration avec le peintre Bernard Garo. Mme KUNZ mentionne que le collectif de Bernard Garo présentera une performance lors d'un vernissage à la Villa Bernasconi le samedi 16 juin à 22h00.

Pour finir, Mme KUNZ nous informe d'un sondage à Lancy sur la culture et indique qu'il est important de toucher les pré-ados jusqu'à 12 ans, afin d'intéresser un maximum d'adultes.

c) Présentation du programme de Mai au parc 2012

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : la Présidente souligne que cette manifestation fait désormais partie du paysage culturel lancéen.

Mme MAMIE signale que tous les commissaires ont reçu le programme de Mai au Parc et de Poussière du Monde et que ce dernier commence en même temps que Mai au parc et se prolonge jusqu'au 27 mai.

d) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : la Présidente informe qu'une balade aura lieu le 3 juin, organisée par les associations Viva, Lancy d'Autrefois, les Concerts de Lancy, les Internautes et le Collectif Palettes ainsi que par le service culturel de Lancy. A cette occasion, M. VON ARX présentera sa vision de l'aspect culture et espaces verts à Lancy. Cette balade gratuite aura lieu de 10h00 à 12h00 avec départ à la Solitaire.

Séance ordinaire du 24 mai 2012**16) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 mai 2012 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Examen des subventions versées en 2011 en lien avec les affaires sociales**
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le Président explique que la commission n'est pas réunie pour discuter des chiffres mais uniquement pour en prendre connaissance.

M. BAERTSCHI ajoute que c'est sur demande de la Commission des finances afin que l'on prenne connaissance des subventions de manière plus précise.

Le Président ajoute que certaines subventions remontent à plus de 20 ans. Et que pour les cas qui varient d'année en année, il existe une enveloppe spéciale.

Mme ANDREY, du service financier, nous explique que le document répertorie toutes les formes de subventions allouées par la Ville de Lancy. Qu'il différencie les subventions aux institutions privées et les subventions aux personnes privées. Elle mentionne que les subventions versées aux personnes physiques sont octroyées directement par le service des affaires sociales. Elle rajoute l'aide au développement qui représente 0,7% du budget.

A ce sujet, M. BAERTSCHI nous remémore l'audition avec des représentants de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour nous parler du voyage au Burkina Faso organisé pour les élus genevois. Il rappelle que Fr. 317'000.-- sont alloués à la FGC et Fr. 50'000.-- à Lancy Coopération Afrique. Ces deux subventions concernent des engagements historiques. Mais que néanmoins le montant pour la FGC peut varier en fonction des projets.

Le Conseiller administratif nous communique qu'une subvention n'est pas gagnée d'avance, étudie il y a et que sur une cinquantaine de demandes, seules 40 sont acceptées.

En ce qui concerne le fonds de bienfaisance, il est alimenté par le biais du budget annuel de Fr. 10'000.--. Mme ANDREY nous explique que l'année passée, le compte a été entièrement vidé suite à des catastrophes dans le monde et que cette année Fr. 5000.-- ont été dépensés à ce jour pour la faim au Sahel.

Le Président passe en revue les subventions, dont je vous épargnerai la lecture, nous aurons bien l'occasion d'y revenir pour le budget.

b) Divers
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous rappelle le but de la séance du 6 juin avec les représentants des centres de loisirs.

17) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
=====

M. FONTAINE : le groupe MCG propose M. Roger GOLAY à la Présidence.
Proposition acceptée par acclamation.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

M. MANCINO : le groupe Socialiste propose Mme Luisa PENTZKE à la Vice-présidence.
Proposition acceptée par acclamation.

M. MATHIEU : les Verts proposent M. Dominique PERRIN, au poste de Secrétaire.
Proposition acceptée par acclamation.

M. VINCENT : le groupe Libéral-Radical propose Mme Carole ESTOPPEY, membre du Bureau.
Proposition acceptée par acclamation.

M. PROGIN : le groupe Démocrate-chrétien propose Mme Louise REY, membre du Bureau.
Proposition acceptée par acclamation.

M. PERRENOUD : le groupe UDC propose Mme Corinne FLOREY BARDET, membre du Bureau.
Proposition acceptée par acclamation.

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PERRENOUD : les années se suivent et se ressemblent. Il a fait mauvais temps au mois de mai et il fera encore mauvais temps jusqu'aux « saints de glace » et nous ouvrons la piscine le 15 mai.

Pourquoi ouvre-t-on la piscine chaque année à cette date, alors qu'en fin de saison, quand on la ferme, il y a encore des superbes journées ? Est-ce une habitude ? Ne pourrions-nous pas remettre le calendrier actuel à jour et ouvrir la piscine quand il fait chaud ? Cela nous éviterait de la chauffer trop précipitamment dans la saison et nous permettrait de la fermer plus tard, quand les journées sont encore belles ?

M. VINCENT : une question à M. RENEVEY qui a répondu en partie en introduction concernant les panneaux provisoires qui avaient été placés au chemin des Verjus. Certes, ils ont été enlevés mais pas remplacés par les panneaux définitifs annonçant ces coussins berlinois. J'aimerais m'assurer que ces panneaux vont bien être installés prochainement.

M. REOLON : une question à M. BAERTSCHI concernant la question de la sécurité au Terrain d'aventures de Lancy-Voirets. On avait discuté en séance pour la question de la sécurité pour les véhicules qui tournent à droite dans le petit chemin. J'aimerais savoir si la DGM a donné son aval ou s'est déplacée pour étudier la question.

M. RENEVEY : concernant l'ouverture de la piscine, nous sommes généralement une des premières piscines du canton à ouvrir, c'est une tradition bien établie. Cette année, nous sommes dans la moyenne pour une raison extrêmement simple - vous le savez puisque vous avez voté le crédit - étant donné que la piscine était en rénovation, nous ne pouvions pas l'ouvrir avant. C'était une question pas de jours, mais de minutes, de terminer les travaux avant l'ouverture de la piscine. C'est la raison pour laquelle elle a ouvert en même temps que les autres piscines. Par contre, vous aurez remarqué qu'elle ferme cette fois beaucoup plus tard, car elle ferme fin septembre.

J'aimerais ajouter que les travaux visaient justement à une ouverture largement prolongée puisque nous avons une entrée de l'eau directement par les vestiaires, ce qui permet une utilisation plus grande et c'était bien dans ce but que nous avons proposé ces travaux qui ont

Séance ordinaire du 24 mai 2012

été acceptés par votre Conseil. Dès la saison prochaine, nous pourrons ouvrir beaucoup plus tôt.

D'ouvrir en fonction de la température, ce n'est malheureusement pas possible. Nous pouvons éventuellement prolonger de quelques jours en fin de saison, mais nous devons choisir très à l'avance la date de l'ouverture puisqu'il faut un certain nombre de personnel, il faut prévoir les personnes pour le nettoyage, il faut préparer et former les gardiens saisonniers, il faut installer les infrastructures, il faut mettre l'eau et la chauffer. Et tout cela prend énormément de temps, il n'est donc pas possible de l'ouvrir à l'avance.

Concernant les panneaux provisoires du chemin des Verjus, comme je l'ai dit en préambule, ils ont été enlevés. Il n'était pas dans la volonté du Conseil administratif ni dans les habitudes de mettre des panneaux définitifs. En général, quand des aménagements sont faits, nous mettons des panneaux provisoires pour marquer la différence par rapport à une situation initiale. On les a laissés peut-être plus longtemps que d'habitude. Maintenant ces panneaux provisoires ont été enlevés, il n'est pas prévu d'en installer des définitifs.

M. BAERTSCHI : en ce qui concerne la question de M. REOLON, j'ai en effet interpellé la police municipale pour une possibilité d'améliorer la sécurité à cet endroit et cela semblait parfaitement possible. Je vais maintenant relancer le dossier pour voir s'il est possible de le réaliser.

19) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. BONFANTI : avant de vous libérer et de prendre la direction de votre domicile ou du carnotzet et de profiter de la collation qui a été préparée, je vous demanderai quelques minutes d'attention. Il est de tradition que le Président du Conseil municipal adresse quelques paroles pour sa dernière séance. Ne vous inquiétez pas, je serai assez bref.

Je tiens tout d'abord à remercier vivement les collaborateurs de l'administration municipale pour leur travail et leurs efforts quotidiens au profit des habitantes et habitants de notre commune.

Des remerciements particuliers vont à la Secrétaire générale, Mme Odile DE GARRINI, et à la secrétaire du Conseil municipal, Mme Erika CRISAFULLI et cela pour de multiples raisons : m'avoir assisté dans l'organisation de la sortie du Conseil municipal en Valais, pour les séances du Conseil municipal, lors de mes diverses interrogations concernant les procédures et pour m'avoir toujours apporté de bons conseils.

Je n'oublie pas les membres du Bureau avec qui j'ai eu le plaisir de travailler efficacement tout en partageant de bons moments dans une atmosphère des plus agréables.

Je souhaite aussi remercier M. le Maire, Frédéric RENEVEY, qui a assisté à toutes les séances du Bureau et a toujours été de très bon conseil.

Aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux ici présents, votre indulgence tout au long de cette année m'a touché. Il m'est arrivé de ne pas donner la parole à certaines et certains d'entre vous alors qu'elle était demandée. Mais rassurez-vous cela est plus dû à ma mauvaise vue qu'à tout autre stratagème. Je tiens donc à vous dire merci pour la bonne tenue, de manière générale, des débats lors de ma présidence. J'ose espérer que l'atmosphère dans cette salle va encore aller en s'améliorant et ceci pour le bien de nos concitoyens.

Séance ordinaire du 24 mai 2012

Les nombreux engagements liés à ma fonction de Président m'ont fait manquer plusieurs caucus. Je m'en excuse auprès de mon groupe, les Verts.

Je tiens enfin à remercier mon épouse qui a dû, durant cette année, organiser son emploi du temps en fonction du mien. Son soutien et sa présence m'ont été précieux.

Lorsque j'ai été élu Président, je savais à quoi m'attendre au niveau des séances du Conseil municipal. Par contre, il en a été tout autre quant aux nombreuses manifestations et assemblées générales auxquelles j'ai eu la chance de participer en tant que représentant du délibératif de Lancy.

Il m'est impossible d'énumérer le nombre d'associations et de sociétés sur notre commune, mais il ne fait aucun doute que celles-ci participent grandement à la qualité de vie de notre ville.

En tant que politicien, nous pensons, parfois, que nous faisons la météo sur la commune. Après avoir rencontré nombre d'associations, je me rends compte qu'elles y sont pour beaucoup dans le maintien du beau temps à Lancy.

Je suis fier d'habiter une ville dont la richesse et la diversité des associations se vérifient à chaque manifestation. Richesse par le nombre de bénévoles qui participent et donnent de leur temps pour les autres. Diversité, car on y trouve des associations de quartier, culturelles, sociales, sportives, ou encore environnementales. Ces associations sont une force indispensable à Lancy et j'espère qu'elles pourront continuer leurs activités dans de bonnes conditions.

Un immense merci à elles, à leurs responsables, à leurs bénévoles, à leurs membres, mais aussi à celles et ceux qui font bien souvent anonymement, des dons à ces sociétés et associations.

Quant à moi, je vais retrouver avec plaisir ma place dans l'hémicycle. Je me réjouis de pouvoir à nouveau m'exprimer lors des prochaines séances du Conseil municipal.

Encore un grand merci à vous tous pour cette année si particulière.

La séance est levée à 22h15.

La Secrétaire :

Louise REY

Le Président :

Damien BONFANTI

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 24 mai 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.